

**Compte-rendu de la séance du Conseil Départemental
Le 17 décembre 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 14 janvier 2022**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BACHARD Julien
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
DECLERCK Mickaël
ECARD Sabrina
EON Pierre-Edouard
FROMENTEIL Anne
HADDAD Patrick
HAQUIN Xavier
ISRAEL Deborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
MENHAOUARA Nessrine
METREF Nadia
MOINE Sarah
PELISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PLELAN Noellie
PUEYO Alexandre
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle
SCOLAN Muriel
STREHAIANO Luc
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
VATEL Thomas
VILLECOURT Céline

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

DUBRAY Paul - Pouvoir à FROMENTEIL Anne
ETORE-MANIKA Edwina - Pouvoir à PUEYO Alexandre
MEURANT Sébastien - Pouvoir à VILLECOURT Céline
SABOURET Cédric - Pouvoir à BOUGEARD Nicolas
SUEUR Philippe - Pouvoir à SCOLAN Muriel, arrivée à 10 h 06
TOUNGSI-SIMO Cécilia - Pouvoir à ISRAEL Déborah
ZINAOUI Ramzi - Pouvoir à MOINE Sarah

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II.	EXAMEN DES RAPPORTS	Erreur ! Signet non défini.
	RAPPORT PRIORITAIRE	7
	1-13 Subvention exceptionnelle d'investissement à Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise pour l'acquisition de matériel technique.	7
	- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement	8
	4-21 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise, relative à la Politique d'Insertion concernant les exercices 2015 et suivants.	8
	4-22 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionales des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise relative à la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) concernant les exercices 2015 et suivants.	11
	4-23 Plan de renforcement des dispositifs du Département contre la mortalité périnatale	13
	4-24 Rapport relatif au protocole transactionnel entre le Département et la société EVE ASSISTANCE.	118
	4-25 Rapport d'activité 2020-2021 de la politique départementale de prévention spécialisée.	20
	- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société	23
	5-12 Lancement d'un appel à projets à destination des associations pour la création d'un centre départemental de soins à la faune sauvage en Val d'Oise	23
	5-13 Actualisation 2021 du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).	25
	5-14 Dynamisation de la politique agricole départementale en Val d'Oise	26
	- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information	30
	1-12 Participation au financement de l'exposition de l'Observatoire Photographique des Paysages de la Vallée de la Seine (OPVVS) à La Roche-Guyon.	30
	- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	30
	2-21 Proposition d'ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du Budget Primitif 2022. Budget départemental et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance.	30
	2-22 Nouvelles règles de gestion concernant la durée des amortissements.	3131
	2-23 Acomptes sur subventions ou participations 2022. Acomptes sur la contribution départementale 2022 au fonctionnement du SDIS. Acomptes 2022 des subventions : VOTV ; Fondation Royaumont ; CEEVO ; Château d'Auvers et le CAUE.	32
	2-24 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 30 septembre 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique).	32

2-25	Acceptation de deux legs.	33
2-26	Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionales des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise relative au contrôle organique du Département, concernant les exercices 2015 et suivants.	33
2-27	Signature des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) intercommunaux.	35
2-28	Subvention exceptionnelle en faveur du collègue Gérard Philipe à Cergy.	38
2-29	Modification du guide de remboursement des frais de déplacement et de repas des agents départementaux.	42
2-30	Créations / suppressions de postes liées à diverses mesures d'ajustements organisationnels de services du Conseil départemental.	43
2-31	Revalorisation du régime indemnitaire du Conseil départemental.	45
2-32	Temps de travail des agents départementaux.	46
2-33	Attribution d'un véhicule de fonction aux emplois fonctionnels du Conseil départemental.	48

III - MOTIONS **48**

Début de la séance à 9 h 35

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous. Je laisse la parole à Madame SCOLAN qui va faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel)

Madame CAVECCHI

Nous avons le quorum, pour cette dernière séance, c'est magnifique. Merci.
J'ouvre la séance.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

L'examen des rapports, l'ordre de passage a été déterminé, nous avons une délibération prioritaire et donc nous démarrerons par le rapport 1-13 qui porte sur la subvention exceptionnelle d'investissement à Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise pour l'acquisition de matériel technique.

Ensuite, nous reprendrons nos travaux par la 4^{ème} Commission, 5^{ème}, 1^{ère} et 2^{ème}. Il n'y a pas de 3^{ème} Commission, sauf des rapports connexes. Les rapports connexes pour cette séance sont les 2-23, 2-27, 2-28 et une délibération modificative suite à la demande de la Direction des Finances et de la Paierie départementale. C'est une demande intervenue très tard. La modification concerne la délibération 2-23 qui a été transmise dans la Kbox, vous ne l'avez reçue qu'hier puisque c'était de dernière minute. Lorsque l'on s'est parlé, Monsieur BOUGEARD, lundi, à la conférence, on ne l'avait pas. On nous demande d'échelonner le versement de la subvention au Château d'Auvers qui était prévu, initialement, en une seule fois afin d'éviter la constitution d'excédents excessifs. C'est de la technique.

Nous aurons un diaporama, le rapport 4-23 qui porte sur le plan de renforcement des dispositifs du Département contre la mortalité périnatale, et la dynamisation de la politique agricole départementale en Val d'Oise fera, quant à elle, c'est le rapport 5-14, l'objet d'une vidéo.

II. EXAMEN DES RAPPORTS

Madame CAVECCHI

Je vous propose de reporter l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée du 26 novembre dernier. C'était vraiment court parce que notre séance est de bonne heure cette année du fait des vacances et donc on a besoin encore de quelques vérifications donc nous l'approuverons, si vous le voulez bien, en janvier.

Ensuite, nous avons une motion des élus du groupe Union pour le Val d'Oise qui est déposée et relative à la liaison Roissy-Picardie. Et puis, la motion relative à la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité qui avait été déposée, en novembre dernier, par le groupe des élus de Gauche Socialistes et Ecologistes. Elle aurait dû être examinée en 5^{ème} Commission et nous en reparlerons en fin de séance.

RAPPORT PRIORITAIRE

1-13 Subvention exceptionnelle d'investissement à Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise pour l'acquisition de matériel technique.

Madame CAVECCHI

Je passe au rapport prioritaire et je laisse la parole à Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci Madame la Présidente, chers collègues.

Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise est un important pôle de création et de diffusion du grand-ouest francilien, avec une programmation de spectacles pluridisciplinaires. Elle développe une dynamique partenariale forte à l'échelle de l'Agglomération et du Département et accueille des artistes et compagnies en résidence au sein de son pôle de création.

Le théâtre des Louvrais, ainsi qu'une partie de son équipement, ont été réhabilités, en 2007, suite à l'incendie criminel de 2005. Aujourd'hui, une partie des appareils scéniques nécessitent d'être remplacés pour des raisons de vétusté, d'usure et/ou de mise en conformité. Le coût total des équipements nécessaires s'élèverait à 132 000 €. Il comprend l'équipement électro-acoustique, des projecteurs, des palans, des consoles, des enceintes, des potences et des amplificateurs.

Les financements sont divers : Apportés par l'Etat : 66 000 €, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) : 20 000 €, la participation de Points Communs s'élève à 16 000 €, le Département est sollicité à hauteur de 30 000 €.

Compte tenu de la nature des équipements indispensables au bon fonctionnement d'une scène nationale et du caractère structurant de Points Communs pour le territoire valdoisien, de son lien direct avec l'opération de travaux pour la restructuration des salles du Théâtre 95 financée par le Département en 2019, il est proposé de verser à Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, une subvention d'investissement exceptionnelle d'un montant de 30 000 €.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame JOSE. Avez-vous des interventions ? Pas d'intervention.

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avis favorable à l'unanimité. Merci pour ce beau théâtre.

Adoption à l'unanimité

**- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité
Prévention spécialisée – Logement**

4-21 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise, relative à la Politique d'Insertion concernant les exercices 2015 et suivants.

Madame CAVECCHI

Nous vous avons déjà présenté, lors d'Assemblées précédentes, des rapports de suivi des observations de la CRC sur l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'une part, et sur notre action en faveur des Mineurs Non-Accompagnés (MNA), d'autre part. Aujourd'hui, il s'agit de notre politique d'insertion et c'est un point qui avait retenu mon attention, nous manquons d'outils de pilotage. Monsieur le Directeur Général des Services (DGS) y travaille depuis son arrivée et aujourd'hui, nous avons plutôt concentré notre action sur la mesure de l'impact de nos actions d'insertion.

Les politiques d'insertion sont une absolue priorité et je laisse la parole à Monsieur LAMBERT-MOTTE.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci Madame la Présidente.

Dans son rapport d'observations définitif, notifié le 26 octobre 2020, la CRC d'Ile-de-France indique que la politique d'insertion du Département du Val d'Oise est globalement performante et indique quelques axes de progrès qui font l'objet d'un rappel au Droit et de trois recommandations. C'est ce que nous allons voir maintenant.

Sur le rappel au Droit, le Département doit délibérer, chaque année, avant le 31 mars pour l'adoption ou l'adaptation d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI). Le PDI actuellement en cours a été voté le 18 mars 2018, pour une période de cinq ans.

Le Département s'est engagé à adopter, à l'occasion du vote du Budget Primitif (BP), un rapport annuel détaillé présentant les axes prévisionnels de la politique départementale en matière d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, le BP de l'exercice 2021, adopté le 26 mars 2021, formalise dans ses annexes la ventilation des crédits d'insertion dans les différentes lignes budgétaires.

Le Département s'est, par ailleurs, engagé à délibérer, à compter de 2022, sur le bilan annuel des actions financées au titre du PDI et sur les ajustements et adaptations de ce programme.

Sur la recommandation n° 1 : "Se doter d'outils statistiques permettant de mieux connaître en temps réel la population allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA) préalable à des actions ciblées", plusieurs actions ont été engagées :

- la construction ou la mise en œuvre, à compter de 2023, d'une offre de service pour les allocataires du RSA, basée sur une meilleure connaissance des profils et trajectoires de sortie vers l'emploi ;
- la mise en place, en 2022, d'une plateforme départementale d'accueil, de diagnostic et d'orientation, permettant d'orienter tous les nouveaux bénéficiaires du RSA ;
- le déploiement, à échéance de septembre 2022, au service Insertion de la Direction de la Vie Sociale (DVS), d'un nouveau logiciel de gestion du RSA. Cette application, nommée SOLIS, comprend un module dédié au suivi des allocataires. Actuellement, il y a des groupes de travail au sein des services pour adapter ce logiciel aux spécificités de notre Département.

Sur la recommandation n° 2 : "Faire figurer dans le PDI des données budgétaires permettant d'apprécier le montant des dépenses d'insertion, hors allocations, que le Département entend consacrer à cette politique au cours des cinq années couvertes", dès le prochain PDI, couvrant la période 2023/2027, le Département s'est engagé à faire figurer les dépenses correspondantes. Il s'agira d'identifier les tendances globales annuelles en matière de dépenses, lesquelles seront réajustées, annuellement, lors de la présentation du rapport annuel.

Sur la recommandation n° 3 : "Assurer le meilleur taux de recouvrement des indus transférés au Département par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)", pour cette dernière recommandation, trois actions :

- la convention de gestion entre la CAF et le Département pour les années 2021/2023 prévoit, en son article 12, une activité de télérecouvrement des créances RSA par la CAF pour le compte du Département ;
- le Département s'est doté d'un assistant digital afin de rationaliser, par une automatisation partielle, la gestion des indus. Ces indus concernent les personnes qui ne sont plus allocataires de la CAF et qui ne peuvent donc pas se voir appliqué le principe de fongibilité permettant de récupérer un indu RSA sur d'autres prestations ;

- enfin, depuis plusieurs années, une action biannuelle dite "Perdu de vue", permet de convoquer, annuellement, jusqu'à 3 400 bénéficiaires du RSA qui ne disposent pas d'un contrat d'engagement réciproque ou d'un accompagnement en cours.

Voilà, Madame la Présidente, il faut préciser qu'il n'y a pas de vote pour cette délibération, c'est un donné acte.

Madame CAVECCHI

Absolument.

Des interventions ?

Je vous en prie Madame METREF.

Madame METREF

Merci Madame la Présidente, chers collègues.

Dans son rapport, la CRC signale un certain nombre de manquements et de pistes d'amélioration. Nous ne pouvons donc pas être satisfaits, alors même que le Département ne met pas, réellement, tous les moyens pour aider à l'insertion.

Tout d'abord, le Département n'est toujours pas en mesure de connaître en temps réel les caractéristiques sociales et professionnelles des bénéficiaires, alors même que nous recueillons déjà ces données. Une bonne connaissance des profils des bénéficiaires est pourtant cruciale pour un meilleur accompagnement.

Ensuite, le rapport précise que les actions entreprises dans le cadre du PDI ne sont pas suffisamment évaluées. Nous pensons que les sommes consacrées sont, de toute manière, trop limitées dès lors que les dépenses d'insertion ne représentent que 4,2 % du montant des allocations, contre 7 % en moyenne au niveau national. De plus, nous suivons une mauvaise tendance, puisque les dépenses au titre de l'insertion, hors allocations, sont même en baisse. Elles ont ainsi perdu plus de 700 000 €, entre 2016 et 2018, et ne représentent que 246 € par an et par allocataire. Ces dépenses sont pourtant primordiales si l'on veut que le RSA puisse accomplir son rôle d'aide au retour à l'emploi.

Ainsi, à cause de ce manque de moyens, le Val d'Oise n'a pas pu développer les dispositifs d'insertion par l'activité économique autant que les autres Départements d'Ile-de-France. Nous sommes ainsi le Département qui a le moins recours aux chantiers d'insertion. Nous espérons donc que le Budget 2022 prendra en compte ces remarques et augmentera nos investissements pour l'aide à l'insertion.

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci, je rappelle que la Chambre dit que, globalement, le travail du Département sur l'insertion était bon. Effectivement, il y a des choses à améliorer mais globalement, je pense que l'on peut être satisfait et on avance toujours en progressant, c'est ce qui compte.

C'est un donné acte, je vous remercie.

Donne acte

4-22 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionales des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise relative à la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) concernant les exercices 2015 et suivants.

Madame CAVECCHI

C'est vraiment le jour d'en parler puisque nous avons, à 15 h 00, l'inauguration de la nouvelle MDE. Ce rapport montre très bien que nous avons audité toutes nos pratiques et réformé toutes nos procédures. Nous avons une priorité, j'avais une priorité : notre nouvelle MDE, et nous y consacrons les moyens nécessaires. On en reparlera cet après-midi tous ensemble. Je laisse la parole à Madame PELISSIER.

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente.

Nouveau rapport concernant les observations de la CRC, et je pense le dernier, concernant la MDE.

Pour information, dans ce rapport, il y avait trois rappels au Droit et une recommandation :

- le premier rappel est de publier auprès du Centre National de Gestion (CNG) la vacance d'emploi du directeur d'établissement social, ce que nous avons fait puisque nous avons embauché, le 7 juin dernier, une nouvelle directrice territoriale avec une expérience de plus de 25 ans en Collectivité locale et qui est en poste de directrice de la MDE. Nous avons donc respecté ce rappel au Droit ;
- le deuxième rappel est d'appliquer les dispositions réglementaires relatives à la durée annuelle du temps de travail de 1 607 heures applicable aux agents de la fonction publique hospitalière. Nous avons regardé pourquoi l'on nous posait cette question-là parce qu'il est un peu difficile pour nous de calculer si les agents sont plus ou moins à 1 607 heures. Nous nous sommes rendus compte que certains étaient à moins de 1 607 heures parce qu'ils travaillaient le dimanche ou de nuit et donc, forcément, ils avaient des récupérations supplémentaires par rapport aux autres.

- On a essayé de se caler sur ces 1 607 heures mais il y a toujours des postes particuliers qui font qu'ils sont à un petit peu moins ;
- le troisième rappel est de procéder à une évaluation externe des prestations servies aux usagers. Je dois dire que l'on n'a pas tout à fait respecté cette recommandation aujourd'hui parce que l'on s'est dit que ce n'était pas la peine d'aller faire des évaluations sur une MDE qui allait fermer et donc nous allons les faire sur la nouvelle MDE, auprès des usagers, avec un outil qui sera rénové. Nous pourrons donc mettre en œuvre cette demande ;
 - enfin, la recommandation est de mettre en place une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences. La CRC nous demande que les compétences soient en adéquation avec les missions des agents, ce que tout le monde veut absolument, bien entendu. Nous mettons en place des formations, nous faisons tout pour qu'il y ait cette adéquation. On a même, d'ailleurs, quelqu'un en apprentissage à la MDE pour qu'il apprenne le métier sur place, mais on sait très bien qu'il est toujours difficile de recruter et d'avoir les postes adéquats et nous faisons en sorte qu'ils le deviennent par la suite.

Nous suivons ces rappels au Droit et recommandation. Je ne serai pas plus longue sur ce sujet et c'est également un donné acte.

Madame CAVECCHI

Merci Madame PELISSIER.

Des remarques ?

Madame ISRAEL, je vous en prie.

Madame ISRAEL

Madame la Présidente, chers collègues, nous constatons quelques signes encourageants dans la politique menée pour l'enfance avec, enfin, une revalorisation des agents du médico-social, qui devrait nous permettre de lutter un peu contre les difficultés de recrutement sur ce secteur en tension, et l'ouverture de la nouvelle MDE, plus grande et plus moderne.

Cependant, nous avons également des motifs d'insatisfaction. Ainsi, le plan de création et de suppression de postes, présenté à la délibération 2-30, ne donne pas de nouveaux moyens humains, à part pour une création de poste de catégorie C. Pour nous, c'est un rendez-vous manqué de ce qui aurait pu être le point de départ d'une nouvelle dynamique pour notre politique en matière d'aide à l'enfance.

Nous regrettons également le recours à des intérimaires, notamment pour pallier des vacances de postes. Nous avons ainsi du personnel moins stable, moins lié au Département et aux enfants de notre MDE et pour un coût plus important. La CRC nous enjoint ainsi à maîtriser, sans délai, les dépenses d'intérim alors qu'elles sont passées de 100 000 € en 2018 à 1,5 M€ en 2019.

Ensuite, ce rapport nous faisait part de manquements concernant l'évaluation de nos actions et le manque de formation dès 2020. Pourtant, ce n'est que l'année prochaine que les mesures d'évaluation seront mises en place et que le plan de formation sera finalisé. C'est un laps de temps trop long par rapport à l'urgence "d'agir vite" pour ces enfants, avec du personnel correctement formé.

Madame CAVECCHI

Merci. Effectivement, l'année 2022 va voir changer les choses. C'est bien au programme.

C'est un donné acte, je vous remercie.

Donne acte

4-23 Plan de renforcement des dispositifs du Département contre la mortalité périnatale

Madame CAVECCHI

C'est un sujet que nous avons déjà évoqué ici, dans notre Assemblée, et aujourd'hui, nous allons voter des mesures très précises pour avancer sur cette situation qui n'est pas excellente, c'est le moins que l'on puisse dire. Je redonne la parole à Madame PELISSIER.

(Diffusion d'un diaporama)

Madame PELISSIER

Nous allons parler du plan de renforcement des dispositifs de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) contre la mortalité périnatale, grands mots pour dire que nous avons aujourd'hui des femmes, dans notre département, qui n'ont pas de suivi particulier au niveau de leur grossesse, qui ne savent pas, qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas aller voir la PMI parce qu'elles ne savent pas, ne peuvent pas ou ne veulent pas la contacter. Cela entraîne des situations très difficiles pour les mères et pour les enfants, ce que montre le chiffre que nous voyons puisque nous avons 4,6 décès sur 1 000 naissances dans le département du Val d'Oise, contre 3,8 décès en Ile-de-France.

Pourquoi avons-nous ce décalage par rapport à la France et aux autres départements ? C'est parce que nous avons des lieux de précarité sociale peut-être un peu plus importants dans notre département qu'en province par exemple.

Quelles sont les causes de cette prise en charge insuffisante ?

Nous avons des facteurs médicaux, nous parlons de diabète gestationnel ou d'hypertension, qui sont des maladies assez fréquentes chez les femmes enceintes mais qui ne sont pas très graves dans la mesure où elles sont très bien prises en charge normalement.

Sauf que parmi ce public, nous avons environ 30 % de femmes qui n'ont pas de mutuelle et globalement, 6 % n'ont même pas de couverture sociale. Forcément, elles n'ont pas ou n'osent pas avoir accès à une prise en charge médicale.

Du coup, elles ne sont pas prises en charge dans le parcours de soins habituel d'une femme enceinte et nous devons donc faire une prise en charge bien meilleure. C'est ce que nous essayons de faire avec ce fameux plan que nous vous demandons de voter et auquel nous allons allouer, sur les deux prochaines années, 4,350 M€.

Qu'allons-nous faire sur le plan médical ?

Il faut savoir que pour contrôler cette fameuse glycémie des femmes atteintes de diabète gestationnel, un test vaut 500 € par personne. Il est donc bien évident qu'une personne dans la difficulté ne peut pas se le payer. Nous allons donc les aider à assurer ce contrôle en allouant 20 000 € pour 40 femmes. Pourquoi 40 ? Parce que c'est actuellement le nombre de femmes prises en charge par nos travailleurs sociaux. Ce chiffre évoluera en fonction de l'utilisation que l'on pourra en faire. Nous allons aussi donner des consultations itinérantes diététiques en PMI et y allouer 50 000 €, sachant que ces consultations ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale et que là encore, c'est une difficulté pour ces femmes.

Nous allons améliorer la prévention sociale en intensifiant l'insertion de ces femmes enceintes dans le parcours de soins. Nous allons accentuer l'intervention des travailleurs en intervention sociale à domicile. Nous allons y consacrer 100 000 €, en première année, et autant, voire le double, en deuxième année.

Nous allons également faciliter l'accès aux droits sociaux puisqu'aujourd'hui, lorsqu'une femme arrive, pour avoir son dossier rempli par la CPAM, il faut six mois. Forcément, au bout des six mois, cette femme n'a toujours pas été prise en charge, or, c'est dans les six premiers mois qu'elle doit l'être puisque c'est dans les six premiers mois que l'on peut détecter si c'est une grossesse multiple, s'il y a une trisomie 21... Et si ce n'est pas fait dans les six premiers mois, cela peut causer des difficultés, ensuite, à la mère et à l'enfant. Nous allons travailler avec la CPAM pour que ces dossiers soient ouverts dans un délai beaucoup plus court.

Il faut aussi trouver ces femmes parce qu'elles ne viennent pas nous voir et donc nous allons voir avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) pour qu'ils nous transmettent les dossiers de ces femmes, et également les services sociaux des communes, en général, pour que nous ayons un point d'entrée auprès de ces femmes.

Nous allons renforcer l'ancrage de la PMI dans l'offre de prévention territoriale et pour cela, il faut faire connaître la PMI parce que si l'on ne le fait pas, là encore, les femmes ne viendront pas et nous avons un problème de communication, comme partout ailleurs.

Comment faire connaître la PMI ?

Nous allons travailler avec la CAF parce qu'il faut savoir que les femmes enceintes s'inscrivent auprès de la CAF, la plupart du temps, par dossier dématérialisé. Or, aujourd'hui, paradoxalement, la CAF ne nous transmet que les dossiers papier. Puisque 75 % des dossiers sont dématérialisés, il y a 75 % des femmes dont nous ne sommes pas au courant de la grossesse. Nous allons travailler avec la CAF pour permettre l'intervention de la PMI auprès de ces femmes qui ont déclaré leur grossesse.

Et puis, nous allons mettre en place différents outils de communication adaptés aux personnes qui vont les recevoir, c'est-à-dire papier ou dématérialisés, afin que tout le monde sache ce qu'est une PMI et à quoi cela va leur servir.

Nous allons aussi rechercher ces femmes par rapport aux partenaires médicaux qu'elles pourraient avoir (médecins, SAMU...) afin d'avoir des points d'ancrage.

Tout cela représente un coût de 50 000 € sur la communication.

Nous allons augmenter les taux d'entretiens prénataux précoces et de visites à domicile parce que là aussi, plus on prend les femmes en amont et plus ce sera efficace. Vous avez voté, chers collègues, ces derniers temps, un certain nombre de délibérations concernant les partenariats avec les Centres Hospitaliers, notamment, de Gonesse, Argenteuil et Sarcelles, qui représentent un peu plus d'1 M€ pour le Département. Nous allons poursuivre ces partenariats afin qu'il y ait des personnes dédiées dans les hôpitaux pour suivre ces entretiens prénataux précoces et nous allons intensifier la visite à domicile de sages-femmes auprès de ces femmes.

Puisque les sages-femmes sont réparties sur tout le département, à travers les PMI notamment, nous allons mettre en place une sage-femme référente technique qui sera chargée de coordonner tout ce personnel éparpillé, ce qui représente un coût salarial d'environ 62 000 €.

Ces femmes sont souvent dans des quartiers dont elles ne sortent pas lorsqu'elles sont en milieu très urbain, elles ne vont pas d'un quartier à l'autre. Elles peuvent aussi être dans des zones très rurales où la PMI est loin de chez elles, où l'hôpital n'est pas à côté non plus, donc elles n'ont pas tendance à aller consulter. Si elles ne viennent pas à nous, c'est nous qui irons à elles. Nous allons mettre en place un bus PMI. C'est une expérimentation. A l'intérieur de ce bus, il y aura une puéricultrice, une sage-femme et un médecin, avec un bureau/cabinet médical, tout ce qu'il faut pour recevoir ces femmes en difficulté ou qui doivent consulter. Nous allons sillonner certains quartiers et certaines villes pour être plus près de ces femmes.

Sur l'offre de prévention territoriale, nous allons la poursuivre parce qu'il faut voir la femme dans les 1 000 premiers jours car c'est là que le bébé grandit et peut avoir des difficultés médicales, mais il faut également suivre l'enfant après l'accouchement, dans ses premiers jours et ses premières années.

Nous allons renforcer notre prévention au travers des bilans de santé en école maternelle parce que l'on se rend compte que ces bilans de santé ne sont pas forcément faits. Ils demandent beaucoup de médecins et de personnels pour les faire. Je peux citer l'exemple du Val d'Argent où il y a 12 écoles, sur ces 12 écoles, il n'y en a que quatre où les bilans de santé sont faits, en roulement, ce qui veut dire que beaucoup d'enfants ne sont pas vus, notamment en matière de langage et de vue, ce qui peut leur poser des problèmes, notamment, pour la lecture. Nous allons créer 10 postes sur deux ans pour renforcer les équipes faisant des bilans de santé en école maternelle, ce qui représentera globalement, sur les deux ans, 750 000 € d'investissement. Ces personnes pourront appuyer les personnes déjà en place pour faire ces bilans de santé. Nous allons créer deux postes d'orthophonistes et d'orthoptistes pour faire ces bilans diagnostiques, plus particuliers, puisqu'il manque du personnel médical formé pour suivre ces enfants.

Tout cela va représenter un plan sur deux ans d'environ 4,5 M€ qui sera pour nos enfants et nos femmes enceintes. Cela intéresse aussi les hommes puisque les enfants ne se font pas seul et quelquefois, des pères peuvent s'occuper également de la santé de leurs enfants et il faut qu'ils soient instruits.

Madame CAVECCHI

C'est même recommandé. Je sens que tu as l'approbation de l'ensemble de notre Assemblée.

Madame PELISSIER

La dernière slide est un focus sur le bus PMI. Vous voyez comment est fait celui qui existe aujourd'hui dans les Yvelines. C'est un petit bus avec tout ce qu'il faut : table d'examen, bureau, réfrigérateur pour les vaccins et autres... et il nous faudra identifier les zones - je sais qu'il y a déjà des demandes parmi mes collègues - pour orienter ce bus avec le budget que vous voyez pour l'instant.

Nous espérons qu'il aura beaucoup de succès parce que des PMI n'ont personne qui vient, soit parce qu'elles ne sont pas dans le bon quartier, soit les femmes n'osent pas y aller.

Voilà, Madame la Présidente, très rapidement.

Madame CAVECCHI

J'aime beaucoup le "très rapidement" mais en tout cas, c'était fort intéressant et je remercie les services d'avoir travaillé de façon pointue exceptionnellement riche sur le sujet. Merci de ces propositions.

Je veux espérer que l'on va avancer sur cette difficulté dans le Val d'Oise, c'est essentiel. On a une ouverture sur un certain nombre de mesures et j'espère qu'elles vont fonctionner. On va aussi travailler à ces recrutements qui sont importants, en espérant trouver les bonnes personnes parce que c'est important aussi.

Je suis particulièrement attentive au bus et à son travail pour "aller vers". C'est comme pour la vaccination, "aller vers" lorsque les personnes ne viennent pas jusqu'à nous. Merci beaucoup de cette présentation.

Monsieur BOUGEARD

Très rapidement sur un sujet aussi sensible et douloureux, soyez assurée de notre total soutien et nous voterons des deux mains cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup et je vous en remercie.

Madame FROMENTEIL

Je souscris totalement à la présentation du plan de renforcement de nos dispositifs contre la mortalité périnatale, qui est un enjeu déterminant face auquel le Département agit, notamment pour intensifier l'action de la PMI et la coordination avec les acteurs de santé de notre territoire.

A cet effet, je tiens à rappeler nos partenariats avec les Centres Hospitaliers notamment de l'est du département, qui nous permettent de mobiliser des moyens exceptionnels, à l'instar de l'enveloppe de 34 000 € que nous avons votée récemment en faveur de l'hôpital de Gonesse pour l'achat de l'équipement nécessaire à la bonne réalisation des Entretiens Périnataux Précoces (EPP) et les visites à domicile.

C'est le cas aussi de notre convention approuvée, en octobre, avec l'Hôpital Privé Nord Parisien (HPNP) de Sarcelles, qui s'engage à mettre à disposition des sages-femmes pour réaliser des EPP en PMI, dès l'inscription, afin de coordonner le parcours de soins de la femme enceinte vulnérable avec tous les acteurs concernés de territoire, et de consolider le dispositif de repérage et de suivi psychique déjà existant.

Ces actions, en cours de déploiement et de renforcement, concourent à atteindre l'objectif national, fixé par le Ministère de la Santé, de 20 % des femmes enceintes rencontrées.

Je profite également de l'examen de ce rapport pour saluer le travail remarquable de nos 300 agents du service de PMI, qui, chaque jour, sont aux côtés de ces mères et futures mères, et également des enfants. Et je soutiens aussi particulièrement le projet de l'équipe mobile qui pourra proposer des consultations médicales et/ou de puériculture itinérantes, en ciblant les zones prioritaires ainsi que les zones rurales. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, je pense que tu as exprimé ce que l'on ressent tous.
Pas d'autres interventions ?
Nous votons.

Si j'ai bien compris, c'est une belle unanimité. Merci infiniment.

Adoption à l'unanimité

4-24 Rapport relatif au protocole transactionnel entre le Département et la société EVE ASSISTANCE.

Madame PELISSIER

C'est un sujet totalement différent bien que cela concerne encore la Maison de l'Enfance. Des agents travaillent au sein de la MDE, mais il faut aussi "tenir la Maison", qui fonctionne 7 jours sur 7, nuit et jour, donc il y a certaines périodes où nos agents ne suffisent pas et nous sommes obligés de faire appel à des intérimaires. C'est dans ce cadre que nous avons un accord avec la société EVE ASSISTANCE, qui nous fournit des agents formés dans ce type de métiers, qui n'est pas simple. Lorsque nous avons des enfants supplémentaires, il nous faut des agents supplémentaires et quelquefois, des enfants reviennent et on demande à ce que l'intérimaire soit le même que la fois d'avant pour ne pas choquer l'enfant.

Tout cela est très compliqué, on essaie d'améliorer les plannings mais ce n'est pas simple et nous nous trouvons face à la réalisation d'heures supplémentaires. Nous avons dit : "nous allons payer les heures supplémentaires tel qu'on le fait habituellement" mais la Paierie départementale n'était pas d'accord avec cela.

Elle nous a dit : "il faut vous débrouiller pour conclure un accord avec EVE ASSISTANCE pour régler les sommes dues parce que je ne veux pas régler chaque heure comme d'habitude". Nous avons discuté avec EVE ASSISTANCE, nous sommes arrivés à un accord où la société fait un geste commercial à hauteur de 15 000 €. 125 704 € étaient dus à cette société au titre des heures supplémentaires et nous allons en régler 110 704 €.

Ceci étant, ce n'est pas tout à fait satisfaisant parce que l'on ne va pas négocier des accords tous les ans donc nous sommes extrêmement et encore plus près des plannings afin d'avoir le moins possible d'heures supplémentaires pour être au plus près de la règlementation et de la vie habituelle et normale d'un agent.

Je vous propose d'approuver la signature de ce protocole transactionnel avec la société EVE ASSISTANCE pour un montant de 110 704,80 €.

Madame CAVECCHI

Merci Véronique.

Effectivement, l'appel aux intérimaires ne peut se faire - et je le souhaite - au maximum que lorsqu'il y a des urgences et non de manière systématique et régulière. Par ailleurs, il faut des personnes formées et dont c'est le métier. On ne peut pas faire appel à n'importe qui donc ce protocole permet de les payer normalement en heures supplémentaires si besoin. S'il y a un problème la nuit, il faut que l'on puisse faire appel immédiatement à ces professionnels pour qu'ils interviennent.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Très rapidement pour notre position de vote, sans commentaire plus en amont : nous nous abstenons. Merci.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Pas de contre ?

L'abstention du groupe d'opposition et notre majorité vote pour des deux mains.

Adoption à la majorité. L'opposition s'abstient.

4-25 Rapport d'activités 2020-2021 de la politique départementale de prévention spécialisée.

Madame CAVECCHI

Bien sûr, la prévention spécialisée a travaillé un peu différemment au moment de la Covid-19 et du confinement puisqu'elle est allée chercher les enfants et les jeunes pour leur permettre d'être "moins décrocheurs". Je laisse la parole à Madame la vice-Présidente, Madame RUSIN.

Madame RUSIN

Merci Madame la Présidente.

Dans notre département, la prévention spécialisée est développée comme l'une des composantes de la politique d'intégration sociale et professionnelle des jeunes de 11 à 25 ans qui sont en difficulté, en interaction permanente entre des problématiques de lutte contre le décrochage, d'insertion sociale et professionnelle, et de prévention de la délinquance.

Le cadre actuel du dispositif couvre la période 2020/2021 et a été redéfini en 2019 après une phase importante de diagnostic et d'évaluation qui a associé l'ensemble des partenaires de la prévention spécialisée. Les orientations de la nouvelle politique départementale de prévention spécialisée pour la période 2020/2022 visent une intervention prioritaire en direction, plus ciblée, d'un public âgé de 11 à 18 ans, avec notamment l'objectif de repérage précoce des situations de décrochage, dans une logique préventive, en lien avec les collèges.

Le présent rapport présente le bilan d'activités 2020/2021 de la prévention spécialisée dont les actions d'"aller vers" et d'"accompagner" les jeunes valdoisiens se sont poursuivies, même si impactées par la crise Covid-19 inédite de 2020.

Pour rappel, huit associations de services communaux sont à cet effet habilitées par le Département, et interviennent sur 28 communes. Cela représente 150 postes éducatifs déployés. Ce sont plus de 10 M€ qui sont consacrés, chaque année, à la prévention spécialisée par le Conseil départemental, selon le principe de financement suivant : 80 % pris en charge par le Département, soit un budget de 8 M€ par an et 20 % à la charge des communes et/ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il est à noter que malgré les contraintes financières extrêmement fortes auxquelles notre Collectivité est confrontée, le Département a décidé de maintenir au même niveau le budget consacré à la prévention spécialisée pour la période 2020/2022.

Depuis 2020, la couverture géographique a, en outre, pu être élargie à la ville de Saint-Ouen-l'Aumône, avec le soutien financier de l'Etat, dans le cadre du plan "Pauvreté". Par ailleurs, en juillet 2021, sept postes d'éducateurs supplémentaires ont également été créés, entièrement financés par l'Etat, afin de renforcer les équipes implantées dans les Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR), à Argenteuil, à Sarcelles et à Garges-lès-Gonesse. Néanmoins, la problématique de recrutement des éducateurs demeure sur l'ensemble du secteur social et un seul poste, à ce jour, a pu être pourvu. Les autres sont en cours de recrutement. Ce secteur rencontre de grosses difficultés pour recruter des éducateurs, pour différentes raisons.

Concernant le public concerné par la prévention spécialisée en 2020, on s'aperçoit qu'il y a une baisse du nombre de jeunes accompagnés puisqu'en 2020, 3 745 jeunes ont été accompagnés, contre 4 667 en 2019. Cette évolution est principalement liée à la crise Covid-19 qui a impacté le travail des éducateurs, mais elle s'explique aussi par l'application du nouveau référentiel d'évaluation qui fait apparaître un nouvel indicateur, qui est le nombre de jeunes en accroche, autrement dit, les jeunes pour qui la relation éducative est en train de s'établir.

On remarque également une relative stabilité du rapport filles/garçons, avec 32 % de filles accompagnées et 68 % de garçons. Cet écart s'explique, notamment, par la moindre présence des filles sur l'espace public, mais au travers d'autres démarches d'"aller vers", des réseaux sociaux et du travail avec les partenaires. On remarque également une baisse de renouvellement du public et du nombre de jeunes accompagnés de moins de 15 ans, et une part plus importante des 16-17 ans, mais surtout des 18-25 ans en 2020 (44 % contre 38 % en 2019). Cette évolution est, une fois de plus, liée à la crise Covid-19, qui limite le lien avec les plus jeunes. Cela est notamment dû à la réduction du nombre d'actions collectives mises en place, la réduction des actions dans les collèges liée à la fermeture des établissements pendant le confinement et dont l'accès était restreint, mais également la faible présence du public mineur dans l'espace public.

Ainsi, le recentrage attendu par le Département, qui était le public ciblé de 11 à 18 ans dans l'objectif d'un repérage précoce des situations de décrochage, a pu difficilement se mettre en œuvre par les équipes éducatives au regard du contexte de crise sanitaire.

Concernant les actions de prévention spécialisée en 2020/2021, globalement, les équipes de prévention spécialisée se sont vues perturbées dans leur fondement et leur pratique professionnelle du fait de cette crise sanitaire inédite. Le confinement a modifié les rapports (port du masque, prévention des contacts) et les restrictions sanitaires ont contraint les équipes à renoncer à de nombreux projets de séjours et à renforcer les actions sportives et culturelles au pied des immeubles ou à proximité, en lien avec les partenaires associatifs locaux. Les équipes ont rapidement dû intégrer les réseaux sociaux dans leur pratique professionnelle afin de maintenir le lien et mobiliser les jeunes dans les démarches actives.

Les équipes ont également renforcé leur soutien auprès des jeunes et leur famille pour faciliter la continuité scolaire avec l'impression et la distribution dans les boîtes aux lettres des attestations et des cours, et le repérage des élèves décrocheurs en lien avec les établissements scolaires. Les acteurs de la prévention spécialisée se sont fortement mobilisés pour lutter contre la fracture numérique chez les jeunes afin de prévenir le décrochage scolaire, avec un appui aux démarches du Département et, entre autres, le prêt de tablettes aux élèves et le repérage des jeunes en difficulté, en lien avec le collège. Au final, on comptabilise malgré tout 747 actions collectives bénéficiant à 657 jeunes, dont 37 % de filles.

Des expérimentations telles que dans le cahier des charges départemental 2020/2022 ont été entreprises afin d'améliorer la qualité du service rendu. De nouveaux modes de collaboration avec l'Education Nationale ont été établis. Le protocole départemental a été signé à l'automne 2020 avec la Présidente du Département et la Directrice Académique. Il a été présenté à l'ensemble des Principaux et Assistantes Sociales des collèges, en présence des acteurs de la prévention spécialisée 2021, lors de trois réunions de bassins co-animées avec les services de l'Education Nationale. Egalement des expérimentations avec les Missions Locales ont été engagées par les équipes de prévention spécialisée. Entre autres, il a été testé des postes de référents parcours déployés à mi-temps sur la Mission Locale et à mi-temps dans l'équipe de prévention spécialisée, toujours dans l'idée d'être au plus près des jeunes et d'"aller vers".

Concernant l'utilisation des réseaux sociaux dans les pratiques éducatives de la prévention spécialisée, la crise sanitaire a accéléré les pratiques. Aujourd'hui, les constats de l'usage des réseaux sociaux par les équipes de prévention spécialisée sont qu'environ la moitié des éducateurs utilisent aujourd'hui ces outils, la majorité des contacts correspond à des jeunes déjà rencontrés en réel et donc on maintient le lien par les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux rendent possible l'entrée en contact avec des jeunes dits "invisibles", absents des espaces publics et notamment le public féminin.

En conclusion, la mise en œuvre du nouveau cahier des charges 2020/2022 de la prévention spécialisée est plutôt bien engagée au regard du contexte de crise inédite que l'on connaît depuis plus de deux ans. La prévention spécialisée a démontré, malgré le contexte de crise sanitaire, sa capacité à être présente auprès des jeunes, sur ces territoires qui ont connu de grandes fragilités.

Les professionnels ont su mettre au service de leur public leur persévérance, leur capacité d'adaptation et de travail, en partenariat, pour répondre au mieux aux besoins multiples des jeunes fragilisés.

Concernant le pilotage de l'animation du réseau d'acteurs de la prévention spécialisée par le Département, je dirais que malgré cette période compliquée, le Département a maintenu ses engagements auprès du réseau d'acteurs de la prévention spécialisée et des partenaires institutionnels et territoriaux :

- en organisant, le 5 février 2020, un événement départemental valorisant la politique de prévention spécialisée, ses acteurs et ses spécificités. La prochaine rencontre se déroulera le 3 février 2022. En 2020, on avait réuni environ 200 personnes ;

- en réunissant également les Instances de gouvernance locales sur les 28 territoires en Comité Territorial (CT) de la prévention spécialisée qui a validé les objectifs spécifiques locaux et les projets d'actions éducatives ;
- en développant des outils de suivi et d'évaluation pour les acteurs de la prévention spécialisée avec le déploiement, en avril 2021, de l'extranet Prevent ;
- mais également en déployant des formations pour répondre aux enjeux des professionnels.

Voilà ce que je pouvais vous dire très rapidement concernant ce rapport d'activités de la prévention spécialisée.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, c'était bien complet. Effectivement, c'est important.
Des remarques ?

C'est un donné acte.

Donne acte

Avant de passer au prochain rapport, je vais vous présenter Monsieur Bruno BIEDER, qui est notre nouveau Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'aménagement du territoire. On avait Monsieur POUTOUX et nous avons désormais Monsieur BIEDER, bienvenu chez nous.

Voilà notre belle Assemblée, et au boulot !

(Rires)

- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces – Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-12 Lancement d'un appel à projets à destination des associations pour la création d'un centre départemental de soins à la faune sauvage en Val d'Oise

Madame ECARD

Le Département du Val d'Oise inventorie, protège, aménage et ouvre au public des réservoirs de biodiversité que sont les Espaces Naturels Sensibles (ENS) Bois et Forêts Départementaux. A ce titre, le Département se préoccupe autant de la survie d'espèces ordinaires (passereaux, hérissons, écureuils, renards) que remarquables (chauve-souris, grands cervidés, migrateurs...), tout en jouant un rôle dans l'équilibre des écosystèmes.

Eu égard à l'absence de centre de soins à la faune sauvage dans le nord francilien, aux compétences et politiques départementales en termes de biodiversité et d'espaces naturels, ainsi qu'à l'engagement du programme de la nouvelle mandature 2021/2027 en faveur du bien-être animal, il est proposé de lancer un appel à projets départemental afin de désigner une structure associative, ou d'intérêt général, en capacité de porter la création et le fonctionnement d'un centre départemental de soins à la faune sauvage en Val d'Oise. Il s'agit de créer un lieu d'accueil, de soins et de relâchés d'animaux sauvages blessés (oiseaux, mammifères principalement) dans un secteur du Val d'Oise aux confins de l'urbain et du rural.

Dès lors, le présent rapport propose un Règlement précisant les modalités techniques, administratives et financières, ainsi que le calendrier de déploiement de cet appel à projets, doté d'une enveloppe de 100 000 € répartie pour moitié entre investissement et fonctionnement. Un jury composé d'élus et de services départementaux sera chargé, en mai 2022, d'examiner les candidatures. La mise en œuvre des travaux est envisagée en 2023/2024 et la livraison du centre serait à prévoir avant fin 2025.

Madame CAVECCHI

Je rappelle que cette enveloppe est une amorce pour un projet qui pourra prendre de l'ampleur. Tout va dépendre des réponses que l'on aura à cet appel à projets. C'est un début et on espère avoir du succès pour accueillir des associations, ou une association, sur notre territoire. C'est quelque chose qui n'existe pas sur le Val d'Oise, qui existe dans l'Oise et à Maisons-Alfort avec l'association que l'on connaît par ailleurs.

On tend la main, on regarde ce qui arrive et on avancera ensuite dans de meilleures conditions, évidemment, pour abriter et remettre en forme ces petites bêtes.

Des interventions ? Pas de question ?
Nous votons. Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

Sabrina, au travail ! Cela va être un vrai sujet que l'on va découvrir au fur et à mesure, quelque chose que l'on n'a jamais fait et donc intéressant.

Adoption à l'unanimité

5-13 Actualisation 2021 du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Madame CAVECCHI

On vous a remis le livret "Le Val d'Oise à pied", qui est un topo-guide et donc vous allez pouvoir faire du sport pendant le week-end et les vacances de Noël. Cela nous fera du bien. Je donne la parole à Monsieur HAQUIN.

Monsieur HAQUIN

Merci Madame la Présidente.

C'est notre ami Ramzi ZINAOUI qui devait rapporter mais je vais vous annoncer une bonne nouvelle : il est papa depuis hier d'une petite Camilla.

(Applaudissements)

Tout le monde va bien donc on démarre bien et je tenais à vous le dire.

La randonnée et le développement du sport de nature sont un enjeu important d'attractivité sur notre territoire, notamment pour la période qui avait été arrêtée de 2021/2027. L'actualisation de ce Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a pour but de :

- garantir la préservation et la mise en valeur du patrimoine communal en protégeant juridiquement les chemins inscrits ;
- promouvoir le développement du tourisme local et l'attractivité du territoire en favorisant la pratique du sport en pleine nature.

Normalement, nous réactualisons ce document à partir du moment où 10 % du nombre de chemins est demandé. Nous n'avons pas atteint ce seuil, en 2020, car à cause de la Covid-19, nous n'avons pas pu le faire, il nous semblait intéressant de faire une actualisation.

Huit communes ont sollicité notre Département pour des inscriptions, notamment Domont, La Roche-Guyon, Longuesse, Montigny-lès-Cormeilles et Taverny. Une mise à jour de notre plan a été réalisée, amenant à l'inscription de 4,6 kilomètres de nouveaux chemins, ce qui nous amène à 2 383,2 kilomètres de chemins prescrits.

Il est important de mettre en valeur ce patrimoine et ce développement du sport qui est intéressant, sport qui se développe de plus en plus, surtout dans les périodes que nous connaissons.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Xavier.

Pas d'intervention ?

Nous votons.

Tout le monde est favorable, j'imagine ?

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

5-14 Dynamisation de la politique agricole départementale en Val d'Oise

(Diffusion d'une vidéo)

Madame CAVECCHI

C'était l'intervention du Président de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, à qui l'on souhaitait donner la parole puisque l'on travaille avec la Chambre d'Agriculture, naturellement. Madame VILLECOURT a la parole.

Madame VILLECOURT

Merci Madame la Président, chers collègues, vous l'aurez compris, le Département du Val d'Oise est très attaché à sa ruralité et à son terroir. Il soutient, depuis de nombreuses années, le monde agricole.

Le présent rapport a pour objet de réaffirmer notre soutien et de rénover notre politique agricole en l'adaptant aux défis actuels. A ce titre, les principaux enjeux ont été identifiés. Il s'agit de :

- maintenir les surfaces agricoles, on rappelle que l'on a environ 55 000 hectares qu'il faut préserver et, notamment, face à l'étalement urbain, Monsieur HILLAIRET nous l'a rappelé dans la vidéo ;
- faire face au renouvellement des générations, il s'agit alors de mettre en place des actions fortes pour maintenir l'attractivité des métiers agricoles ;
- soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et faciliter la transmission des exploitations ;
- favoriser les modes de production respectueux de l'environnement en soutenant la conversion écologique des modes de culture et leur engagement dans la certification Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
- soutenir les filières locales en favorisant les circuits courts et en valorisant le savoir-faire local ;
- adapter les pratiques au changement climatique, l'irrigation des cultures et la gestion des ressources, la résistance des sols aux sécheresses et à l'érosion, sont autant de défis qu'il nous faudra relever ;
- maintenir le lien avec le grand public et restaurer le dialogue sur les sujets sensibles que sont la protection de l'environnement, l'approvisionnement en produits locaux ou la lutte contre le changement climatique, au regard des pratiques agricoles qui visent à maintenir une activité économique viable dans un contexte de forte concurrence.

Aujourd'hui, il vous est donc proposé d'adapter nos dispositifs départementaux, à partir de 2022, pour répondre à ces enjeux et défis de l'agriculture. En premier lieu, le Département souhaite renforcer ses aides directes aux agriculteurs via le programme de développement rural de la Région Ile-de-France qui bénéficie des financements du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le Département finançait déjà les investissements permettant de limiter ou de supprimer l'usage des produits phytosanitaires ou de fertilisants, de maintenir la biodiversité et de réduire l'utilisation d'eau. Ces financements seront désormais élargis aux investissements favorisant la diversification des productions, la transformation de productions agricoles, le développement des circuits courts par exemple, et l'aménagement des bâtiments agricoles avec l'installation de serres ou de locaux de stockage notamment.

Par ailleurs, le dispositif, voté en 2011, prévoyait le financement du programme de développement durable uniquement en tant que co-financeur, or, aujourd'hui l'on s'aperçoit qu'en fin de programmation annuelle, il arrive que les crédits des autres financeurs soient épuisés. Ainsi, il est proposé d'optimiser l'utilisation des crédits du Département en autorisant le financement en "top-up".

Par ailleurs, il est important de maintenir le statut de premier département fruitier d'Ile-de-France et du Val d'Oise via notre aide aux arboriculteurs qui permet l'achat de plants ou encore de filets anti-grêle. Je rappelle que notre territoire agricole représente 2/3 des vergers d'Ile-de-France. Afin de nous adapter aux besoins relevés, ce dispositif concernera désormais également les viticulteurs.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture, bien entendu, et les autres structures agricoles, traduit dans le cadre d'un appel à projets annuel en direction des structures agricoles, sera quant à lui renouvelé et strictement recentré sur les thématiques prioritaires identifiées.

Enfin, le Département souhaite initier des réflexions prospectives à moyen et long terme. Concrètement, il s'agit d'envisager d'étudier la faisabilité et la pertinence d'une participation départementale accrue dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) à compter de 2023.

En effet, une aide permettant de couvrir 100 % des surcoûts et manques à gagner générés par certains changements de pratiques, notamment l'agriculture bio, voit son devenir incertain. Il sera également judicieux d'initier, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, un travail de fond pour anticiper les conséquences du changement climatique sur l'agriculture. La gestion de la ressource en eau est sans nul doute un enjeu majeur pour les décennies à venir, qui pose la question de la place de l'irrigation dans l'agriculture de demain.

Enfin, une autre étude à mener avec la Chambre d'Agriculture et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) sera engagée pour identifier des secteurs dans lesquels il pourrait être pertinent de mettre en place un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. Un outil foncier qui permettra la protection des terres agricoles naturelles face à l'étalement urbain.

Pour terminer, nous avons souhaité profiter de ce rapport sur l'agriculture pour porter à votre connaissance le bilan 2021 des deux dispositifs d'aide aux agriculteurs : les aides directes attribuées dans le cadre du FEADER et l'aide exceptionnelle consécutive au gel tardif du printemps 2021. Dans le cadre du FEADER, des aides ont été votées sur ce dispositif pour trois exploitants, pour un total de 11 278,90 € : deux exploitations en grandes cultures à Vémars et Fontenay-en-Parisis et un arboriculteur biologique à Boissy-l'Aillerie ont été aidés. Ces aides à l'investissement visaient un objectif de substitution aux produits phytosanitaires notamment.

Concernant les aides exceptionnelles liées au gel d'avril 2021, elles ont concerné 23 arboriculteurs et un viticulteur. L'enveloppe de 250 000 €, qui a été votée lors de l'Assemblée départementale du 28 mai 2021, a été utilisée à hauteur de 249 342 €.

Voici, Madame la Présidente, le rapport qui a pour objet de réaffirmer notre soutien au monde agricole et de proposer une actualisation et un renforcement des dispositifs départementaux dans ce domaine.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.
Des interventions ?

Monsieur BERTOLINI

Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération couvre un large champ d'activités et d'objectifs dans le domaine agricole. Il présente de nombreux éléments positifs et nous allons, bien sûr, voter pour. Nous nous réjouissons, tout particulièrement, de l'aide aux investissements de substitution aux produits phytosanitaires et fertilisants, même si, en valeur absolue, l'aide reste encore modeste. Nous nous réjouissons aussi du recentrage du partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur des enjeux forts que nous partageons, pour l'essentiel, et qui nous permettra d'avoir, dans les années qui viennent, une plus grande transparence sur l'utilisation de nos financements.

Je profite de cette intervention pour rappeler l'importance de réduire l'usage des pesticides, en insistant, une nouvelle fois, sur leurs effets néfastes sur la santé. Nous avons déjà eu un débat sur le sujet lors d'une précédente séance plénière et j'aimerais y revenir, car c'est un sujet qui préoccupe beaucoup nos concitoyennes et concitoyens.

Pour dépassionner le débat, je vous propose de m'appuyer - comme l'avait suggéré Monsieur PUEYO l'autre fois - sur des résultats scientifiques incontestables. Monsieur PUEYO avait cité des études scientifiques montrant que les agriculteurs meurent moins de cancers que le reste de la population. Effectivement, c'est vrai, c'est un résultat prouvé qui s'explique scientifiquement par un moindre tabagisme, mais ce facteur favorable ne doit pas cacher le lien qui a été largement démontré entre certains cancers et l'exposition aux pesticides.

Pour n'en citer qu'une, je citerai l'étude française du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tours qui a récemment publié, en janvier dernier, dans Nature - l'une des meilleures revues scientifiques mondiales - un article démontrant "qu'une exposition professionnelle aux pesticides augmente le risque de leucémie aiguë myéloïde". Cette étude rappelle également "qu'un taux plus élevé de lymphomes non hodgkiniens - qui est une autre forme de cancer leucémique - est observé parmi les agriculteurs".

Enfin, je citerai une dernière étude française, de 2020, "Agrican", cohorte agriculture et cancer, qui conclut aussi à une élévation du risque de cancers de la prostate chez les personnes utilisant des pesticides. On a parlé des arboriculteurs, c'est la catégorie la plus touchée par ce type de cancers avec un doublement du risque.

On voit que les effets des pesticides sur la santé sont avérés et ces résultats scientifiques nous invitent à en tirer des leçons politiques. Limiter les doses de pesticides utilisés en agriculture, c'est protéger efficacement les professionnels exposés, c'est aussi protéger les personnes vivant à proximité des zones d'épandage et en bout de chaîne, c'est protéger les consommateurs qui absorbent les résidus de ces produits dans les aliments qu'ils consomment.

C'est pour ces raisons que je vous propose, dans le cadre de nos compétences, de renforcer les actions du Département visant à réduire l'utilisation des pesticides.

Pour terminer sur une note plus plaisante, je me réjouis, en tant qu'élu d'Argenteuil, de voir que l'on évoque dans les perspectives futures un développement de la vigne dans le Val d'Oise. Argenteuil a eu, pendant des siècles, une riche tradition de production viticole de qualité et il serait enthousiasmant de faire revivre cette tradition dans les années qui viennent.

Madame CAVECCHI

Je ne peux qu'être d'accord parce que le jour où l'on pourra trinquer avec un vin du Val d'Oise, d'Argenteuil ou d'ailleurs dans le Val d'Oise, puisqu'il y a d'autres vignes, et que cela soit agréable... On va y travailler mais en tout cas, ce sera un vrai plaisir.

On ne peut pas dire que les pesticides soient bons, mais j'imagine qu'il faut aussi donner un peu de temps aux agriculteurs pour qu'ils remplacent ces pesticides qui leur sont utiles aujourd'hui par d'autres produits qui ne sont pas nocifs. Mais sur le fond, bien sûr, la santé des uns et la santé de tous est aussi en jeu, quelque part.

Si je comprends bien, c'est un vote unanime et je vous en remercie vivement pour eux.

Adopté à l'unanimité

- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-12 Participation au financement de l'exposition de l'Observatoire Photographique des Paysages de la Vallée de la Seine (OPPV) à La Roche-Guyon

Monsieur ROULEAU

Cette exposition est prévue dans le potager et les communs du château de La Roche-Guyon. Elle devrait se faire au printemps 2022. C'est dans le cadre de la valorisation du patrimoine naturel et de la Seine. Cinq événements vont se produire entre Paris et Le Havre. C'est le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui gère l'organisation. C'est pour un montant global de 55 000 €. Le CAUE va solliciter l'Etat et la Région et sollicite le Département à hauteur de 15 000 €.

Voilà, Madame la Présidente. Il y a eu un avis favorable unanime de la 1^{ère} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Effectivement, la Seine est importante en Val d'Oise.

Une information avant que nous ne passions au vote, sur l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) que je présidais depuis deux ans du fait de la Covid-19 mais logiquement, on tourne tous les ans, et c'est le Président du Calvados, Jean-Léonce DUPONT qui a pris la présidence, cette semaine. Il prend le relais et nous en reparlerons à un moment ou à un autre autour de la Seine à vélo, de l'Axe Seine, de la Fête en Seine... La Seine est un beau parcours.

Nous allons voter cette délibération.

Tout le monde est d'accord ?

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-21 Proposition d'ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du Budget Primitif 2022

Madame CAVECCHI

Proposition d'ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du BP 2022, de même que les Budgets départementaux et annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison de l'Enfance. Naturellement, je me tourne vers Monsieur BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Merci Madame la Présidente, tout est dit.

Délibération classique de fin d'année pour démarrer l'année 2022. Il vous est proposé d'ouvrir les crédits de fonctionnement dans la limite de ceux votés en 2021, évidemment, et un quart des budgets d'investissement.

Madame CAVECCHI

Je précise que Madame PELISSIER ne prend pas part aux votes pour la Maison de l'Enfance.

Merci beaucoup Yannick.

Qui est opposé à cette délibération ?

Pas d'abstention non plus ?

Merci.

Adoption à l'unanimité

2-22 Nouvelles règles de gestion concernant la durée des amortissements

Monsieur BOEDEC

Deux comptes supplémentaires ont été ajoutés au 1^{er} janvier 2020 : les réseaux divers et les autres installations (matériels et outillages techniques). Il vous est proposé de mettre la durée d'amortissement à 20 ans.

Madame CAVECCHI

Je fais voter.

Pas d'abstention ?

Pas de vote contre ?

Nous sommes d'accord, merci.

Adoption à l'unanimité

2-23 Acomptes sur subventions ou participations 2022. Acomptes sur la contribution départementale 2022 au fonctionnement du SDIS. Acomptes 2022 des subventions : VOTV, Fondation Royaumont, CEEVO, Château d'Auvers et le CAUE

Monsieur BOEDEC

Cela concerne la liste des associations auxquelles il est proposé de verser, en 2022, deux acomptes à hauteur de 30 % en janvier et de 30 % en mai, d'autoriser le versement mensuel au SDIS pour qu'il puisse fonctionner et de prévoir les acomptes spécifiques pour l'association VOTV, la Fondation Royaumont, le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO), le CAUE et le Budget annexe du Château d'Auvers avec la petite modification donnée par Madame la Présidente tout à l'heure : au lieu de 100 %, on est à 80 %.

Madame CAVECCHI

Pas de remarque ?

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-24 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 30 septembre 2021 (article R.2123-1 du Code de la commande publique).

Madame RAFAITIN-MARIN

Il s'agit de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée, marchés inférieurs à 214 000 € HT, correspondant pour le mois de septembre 2021 à 660 engagements comptables pour un montant total de 2 081 912,03 €.

Voilà, Madame la Présidente, c'est un donné acte.

Madame CAVECCHI

Merci Agnès.

Pas de question ?

Nous donnons acte.

Donne acte

2-25 Acceptation de deux legs

Madame CAVECCHI

Nous allons accepter deux legs et je remercie, naturellement, les donateurs. Je redonne la parole à Monsieur BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Il s'agit d'accepter les deux legs de Madame Ilda BALTAYAN et de Monsieur Robert MARTIN, qui ont fait comme bénéficiaire le Conseil Départemental du Val d'Oise de leurs contrats d'assurance vie. Ces deux legs représentent la somme de 28 419,29 €.

Madame CAVECCHI

Merci.

Personne ne s'oppose à ces deux donations, j'imagine ?

On remercie encore ces deux personnes.

Nous votons favorablement, à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité

2-26 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionales des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise relative au contrôle organique du Département, concernant les exercices 2015 et suivants

Monsieur BOEDEC

La CRC a rendu son rapport d'observations sur les exercices 2015 à 2019. Il y a un an, ces observations ont été présentées à cette Assemblée. On vous propose de faire un point sur les suites données, un an plus tard, en sachant qu'il y a trois rappels et deux recommandations.

Le rappel n° 1 concerne les informations qui doivent figurer dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et notamment celle des Ressources Humaines (RH). Depuis, il a été complété et deux nouvelles fiches ont été annexées au rapport, dont une dédiée spécifiquement au volet des RH. Nous continuerons, évidemment, à détailler l'évolution de la masse salariale et les projections attendues.

Le rappel n° 2 consiste en mieux renseigner les états relatifs au personnel, toujours dans les documents budgétaires, ce qui a été fait depuis 2020. En lien avec la Paierie départementale, le paramétrage du logiciel a été complété. On fera un contrôle, en 2022, pour vérifier la conformité des données.

Le rappel n° 3 invite à mentionner sur les bulletins de paie les avantages en nature faits depuis. Il reste encore quelques régularisations, notamment sur le sujet des logements de fonction.

Concernant les deux recommandations, pour la 1^{ère}, il s'agit de poursuivre et achever le contrôle interne, qui est un process qui a démarré en 2016, notamment par les marchés publics et la démarche s'étend progressivement sur les autres secteurs.

La recommandation n° 2 incite à actualiser le protocole 2001 sur le temps de travail, process engagé et délibéré ce jour.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci Madame la Présidente, chers collègues, si le rapport de la CRC indique que notre situation financière est acceptable, il indique également que nos dépenses d'investissement sont limitées. Le rapport constate ainsi une baisse de plus de 10 % des investissements depuis 2015, et ce alors même que les situations écologique et sociale rendent nécessaires d'importants investissements.

Pour notre part, nous pensons que le Conseil départemental doit prioriser la qualité des services publics rendus à l'avis des agences de notation et que vous devriez vous soucier plus des gens que de l'argent.

Le rapport constate également une diminution de la masse salariale, ce que nous avons souligné, depuis fort longtemps, et que nous remettons sur la table à chaque Compte Administratif (CA). D'ailleurs, rappelez-vous, avec l'ancien DGS, vous-même, Madame SCOLAN et les membres du Cabinet, nous avons organisé une réunion à cet effet et nous sommes satisfaits de voir que ces recommandations ont été suivies d'effets dans le rapport.

Seulement, au vu des besoins dans le médico-social où les effectifs sont largement insuffisants et où nous avons besoin de recourir à des intérimaires, nous ne pensons pas que cela soit un motif de satisfaction et nous pensons, au contraire, que de nouvelles créations de postes seraient salutaires.

Nous espérons donc que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) - que vous nous présenterez en 2022 - se montrera à la hauteur des besoins de nos concitoyens. Merci.

Madame CAVECCHI

Vous pouvez compter sur nous pour être à la hauteur, Monsieur BOUGEARD. Et je ne vais pas vous rappeler pourquoi nous avons fait des efforts : 2011... Je n'y reviens pas, tout le monde sait la situation que nous avons récupérée en 2011 et les efforts que nous avons dû faire.

Aujourd'hui, la situation est différente et évidemment, nous voterons au moment du Budget des investissements intéressants pour le Département. Nous n'attendions que cela mais il faut pour cela qu'une situation financière soit rétablie. Nous avons fait le travail et aujourd'hui, nous sommes en passe de pouvoir avancer comme il faut. Heureusement, que vous êtes là pour nous donner des conseils parce que de temps en temps, je m'interroge et je me dis que... Voilà, c'est cela le travail d'équipe !

C'est un donné acte donc nous ne votons pas.

Donne acte

2-27 Signature des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) intercommunaux

Monsieur ROBIN

Transition toute trouvée parce que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est un outil d'investissement donc il répondra, on l'espère, à cela.

Qu'est-ce que le CRTE ?

C'est un Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui est un nouvel outil souhaité et créé par l'Etat pour que tous les territoires au niveau intercommunal soient accompagnés pour décliner, dans le cadre de leurs compétences, un projet de relance et de transition écologique, à court, moyen et surtout long terme, dans les domaines qui correspondent à leurs besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes. La politique interministérielle de contractualisation, au fil de ces dernières années, avec les Collectivités territoriales, s'est déployée et démultipliée. On a un maquis de dispositifs qui fait que cela devient parfois un peu moins efficace. J'en cite quelques-uns : il y a les Contrats de Plan Etat-Région (CPER), les Contrats de Ruralité, les Contrats de Ville, les Contrats de Revitalisation des Centres-bourgs, les Contrats de Transition Ecologique... Je ne suis pas exhaustif, ils sont nombreux. Cela rendait peu visible l'action de l'Etat sur les territoires.

La création de ces CRTE permet de refonder la politique contractuelle sur deux niveaux de contractualisation : les CPER d'une part, et les CRTE d'autre part. A cet effet, les CRTE devront intégrer l'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre par l'Etat tels que les programmes "Action Cœur de Ville" que l'on commence tous à connaître et "Petites Villes de Demain", dispositif plus récent qui concerne cinq communes du Val d'Oise et leur bassin de vie, ou encore, les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT), que nous connaissons aussi, et qui permettent de simplifier le paysage contractuel de chaque territoire.

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner les intercommunalités, jusqu'en 2026, dans la concrétisation de leurs projets de territoire avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques que sont la culture, le sport, la santé, l'éducation, l'économie, l'agriculture notamment, et d'accompagner le plan de relance de l'Etat dans sa première phase afin de simplifier l'accès de ces Collectivités aux financements publics.

J'ajoute que c'est la première fois que l'on a un dispositif pour lequel on a de la visibilité sur la durée d'un mandat. C'est suffisamment rare pour le souligner donc j'insiste sur ce point, c'est un dispositif structurant pour nous. D'habitude, nous avons toujours des dispositifs très courts, avec une fenêtre de tir qui nous permet à peine de remplir nos dossiers, on a finalement un taux de participation plus ou moins élevé donc là, on devrait avoir l'adhésion de l'ensemble des territoires puisque les 10 EPCI que sont nos Intercommunalités se sont manifestés pour adhérer à ce CRTE. Pour les Communautés de communes, il y a : Vexin-Val de Seine, Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes, le Haut Val d'Oise, la Vallée de l'Oise et les trois Forêts, Carnelle Pays-de-France et pour les Agglomérations : Roissy Pays-de-France, Cergy-Pontoise, Val Parisis, Plaine Vallée.

Les conventions d'initialisation bilatérales entre l'Etat et les EPCI ont été signées en présence de notre Présidente et des Présidents des EPCI, le 1^{er} juillet dernier. Elles engagent les EPCI à contractualiser avec l'Etat et les différents partenaires dans les 18 mois, le temps de monter les projets, avec l'ensemble des dispositifs.

J'en viens à l'engagement du Département. Au même titre que les Contrats de Ville, les Contrats de Ruralité et le programme "Action Cœur de Ville", il est proposé au Conseil Départemental d'être signataire des CRTE. En étant partenaire et signataire, le Département participera aux dynamiques des projets de territoires - il l'a souvent fait mais cela s'exprime là de façon plus globale - et aura une vision des projets portés par chaque partenaire dans le cadre de ce dispositif.

Le Département du Val d'Oise est, d'ores et déjà, un interlocuteur de proximité qui est parfaitement identifié par les communes et leurs intercommunalités. Les services poursuivront leur accompagnement auprès des EPCI en mettant à leur disposition l'ingénierie territoriale que vous connaissez et qui est composée, notamment, de la plateforme internet, de nos trois déléguées territoriales, et du dispositif d'aide départementale à l'investissement.

Voilà, Madame la Présidente pour la présentation de ce rapport. Je me réjouis de l'avoir présenté, c'est un bon dispositif que je soutiens avec force.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Effectivement, c'est un très bon dispositif qui concerne l'ensemble du territoire du Val d'Oise, ce qui est fort intéressant.

Monsieur HADDAD

Madame la Présidente, chers collègues, aucune difficulté avec le dispositif mais je voudrais revenir sur le débat que l'on a eu la dernière fois en Commission permanente, relatif au conflit d'intérêt public/public sur lequel le nouveau DGS nous pousse à être extrêmement scrupuleux. Je voulais savoir si cela ne s'appliquait pas ici, c'est-à-dire si les Présidents et vice-Présidents de Communautés de communes et Communautés d'Agglomération pouvaient ou non prendre part au vote.

Madame CAVECCHI

C'est une bonne question.

Monsieur HADDAD

Quelle différence y a-t-il avec les subventions ? Il y a de l'argent en jeu. Je suis vice-Président de la CRPF en charge de ce dossier-là, je pose la question.

Madame CAVECCHI

Vous avez tout à fait raison. Il faut être prudent, effectivement, mais il faudrait que l'on se compte quand même. C'est une bonne remarque mais si l'on va au bout, on vide l'Assemblée.

Monsieur HADDAD

Il faut être cohérent, on défend un territoire, le conflit d'intérêt public/public me semble être assez surréaliste. On défend l'intérêt général et sur le même territoire dans les deux cas de figure. Si l'on pousse la logique jusqu'au bout, selon moi, c'est exactement la même chose que ce que l'on a fait la dernière fois en ne votant pas sur les subventions, sauf que l'on ne sera pas assez pour voter.

Madame CAVECCHI

Absolument. Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est pour cela que chacun fait comme il le sent mais je ne vous recommande pas de sortir parce que sinon, je vais finir seule.

Monsieur ROBIN

J'abonde dans ce sens puisque le principe du CRTE est d'embarquer le maximum de communes et d'intercommunalités dans ce dispositif. Au regard de la composition de notre Assemblée départementale, il y a beaucoup de Maires, de Présidents ou vice-Présidents donc il n'y aura plus le quorum. Je recommande vivement que l'on puisse voter ce dispositif.

Madame CAVECCHI

Absolument. Ici, les Conseillers départementaux représentent leur territoire, sinon, à quoi sert-on ? L'absurde tue l'absurde.

Chacun fait comme il veut mais je vous invite à rester ici. Je vais faire voter.

Qui est favorable ?

Tout le monde. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-28 Subvention exceptionnelle en faveur du collègue Gérard PHILIPPE à Cergy

Madame TINLAND

Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas raconter de nouveau toute l'histoire mais faire un petit rappel. Il vous est demandé dans ce rapport d'attribuer une ultime subvention exceptionnelle - j'insiste sur ce mot et je croise les doigts pour que cela soit le cas, j'espère même ne plus jamais avoir à présenter ce type de rapport - au collègue Gérard PHILIPPE de Cergy, afin de lui permettre de se remettre dans une trajectoire saine et durable.

Je vous rappelle que ce collègue a été victime de malversation financière par un personnel de l'Etat, ainsi que deux autres collègues de Pontoise et d'Eragny. Ce collègue avait bénéficié d'une avance remboursable de 170 000 €, en 2017, par le Conseil Départemental. Outre le préjudice subi lié à cette malversation, la situation s'était encore aggravée suite au renchérissement d'un coût de contrat de reprographie signé par l'ancien Principal de ce collège, ce qui a occasionné des dotations complémentaires qui ont dû être versées, en 2020, à la fois par le Département et par l'Etat puisque désormais, nous n'acceptons plus de verser de subventions complémentaires aux collèges sans les verser à parité avec l'Etat.

En dépit de ces efforts exceptionnels, le collège étant toujours en grande difficulté, nous avons diligenté une mission d'expertise et d'accompagnement, par le Cabinet KPMG, qui a suivi ce collège et qui a réalisé une analyse rétrospective des années 2017 à 2020, puis une prospective, sur la période 2021/2025, afin d'identifier tous les leviers de retour à l'équilibre pour ce collège. Le collège, de son côté, a fait beaucoup d'efforts, notamment en essayant de recouvrer le maximum de factures de cantine, d'apurer des créances devenues caduques, mais il reste néanmoins une période difficile jusqu'en 2024, date qui correspond au terme du contrat de photocopieurs.

Il est ainsi proposé d'accorder une ultime aide au collège d'un montant de 35 000 €, à parité avec l'Etat, en deux versements : 17 000 € en janvier 2022 et 17 000 € à la rentrée de septembre 2022, après réception et analyse du compte financier. Il sera également signé entre le collège, le Rectorat et le Département, une convention relative à la mise en œuvre de cette aide financière qui permettra le suivi de la situation financière jusqu'en 2024.

Ce collège sera, en outre, intégré dans la démarche de dialogue de gestion que nous allons mettre en place, à partir de 2022, qui est nouvelle, afin de suivre et travailler conjointement avec un certain nombre de collèges - on espère le faire avec entre 10 et 15 collèges par an -, au cours de temps privilégiés pour travailler sur leur gestion financière, sur l'entretien du bâti et des travaux, sur la gestion du personnel, sur l'équipement mobilier, sur la gestion de la restauration et tout autre sujet qui concerne les relations entre le Département et les collèges. Nous rencontrerons ces collèges sur les trois prochaines années et, en priorité, les collèges qui ont des difficultés, quelles qu'elles soient, pas seulement financières.

Je précise également que dans le cadre des propositions formulées par l'Assemblée des Départements de France (ADF) auprès des candidats à l'élection présidentielle, le Département demande le transfert des gestionnaires des collèges au Département.

Le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des 2^{ème} et 3^{ème} Commissions.
Merci Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Virginie.

Des remarques ?

Monsieur HADDAD

Madame la Présidente, chers collègues, aucune difficulté pour voter cette délibération, avec une interrogation sur la raison pour laquelle c'est moitié-moitié entre l'Etat et le Département, sachant - et c'est dans le résumé du rapport - que les malversations sont imputables à la base à un personnel de l'Etat. Le Département paie la moitié, on ne sait pas pourquoi.

Bien sûr qu'il faut soutenir ce collège. On voulait vous interroger sur le transfert des gestionnaires de collège puisque c'est ce qui commence à se profiler à travers le projet de loi 3DS et l'amendement qui a été voté hier. Vous vous êtes clairement positionnée en faveur de ce transfert, du coup, ma question est : pourquoi êtes-vous pour ce transfert et comment s'y prépare-t-on ?

Madame CAVECCHI

Si j'ai bien compris, pour le moment, le transfert est sur la position fonctionnelle. Ce n'est pas complètement transféré comme l'on peut l'imaginer et comme l'on a eu des agents de l'Etat qui sont arrivés au Département, il y a quelques années. On attend car cela date de cette semaine. On n'est pas encore organisé pour cela. On attend les décrets et les réactions parce que je pense qu'il y en aura, on va suivre cela de très près, naturellement.

Monsieur BOUGEARD, qui connaît bien le sujet, j'imagine.

Monsieur BOUGEARD

Vous savez que je n'interviens jamais sur ces questions d'éducation mais je suis obligé d'apporter un petit complément. Hier, certes, l'amendement a été voté sur un transfert d'autorité fonctionnelle sur deux sujets : la restauration et l'entretien. Rappelez-vous ce qui s'est passé en 2004, on a commencé comme cela avec les Techniciens et Ouvriers de Service (TOS) et les agents de la Direction Départemental de l'Equipement (DDE). Au final, cela a été un transfert complet donc une augmentation des charges financières puisque l'on absorbait la masse salariale. Je tiens à vous alerter : à terme, parce que l'on commence toujours comme cela, on transfère l'autorité fonctionnelle et absorber les agents gestionnaires des collèges, c'est, au bas mot, 4,5 M€ par an pour le Département du Val d'Oise.

Depuis hier soir, les syndicats de chefs d'établissement et les syndicats des agents gestionnaires s'y opposent formellement pour des raisons politiques, pratiques et de fonctionnement même des établissements puisque nous sommes attachés à notre fonctionnement qui fait du chef d'établissement l'autorité fonctionnelle de tous les personnels qui travaillent dans les locaux. Je vous invite donc à rencontrer au plus vite les acteurs concernés et à réfléchir sur cette disposition, qui aura de lourdes conséquences financières pour le Val d'Oise à terme.

Madame CAVECCHI

Nous avons déjà rencontré les acteurs et ce qui n'est pas logique est qu'un Département qui investit une centaine de millions d'euros sur les collèges n'ait pas vraiment son mot à dire sur la façon de dépenser l'argent en ce qui concerne les compétences du Département. C'est un avis unanime de Gauche et de Droite à l'ADF, ce n'était pas uniquement une demande de la Droite, l'ensemble de mes collègues ont posé ce problème parce que certains, comme nous, se retrouvent en difficulté et n'ont aucun pouvoir pour changer les choses.

Pourquoi moitié-moitié ? Parce que l'on ne veut pas que le collègue n'ait aucun moyen et comme l'Etat ne fait pas le versement que l'on pourrait attendre pour "boucher le trou", nous avons fait le geste à plusieurs reprises parce que sinon le collègue n'aurait plus de moyens. Cela s'ajoute à la dotation mais ce n'est pas normal du tout, on est bien d'accord.

Madame TINLAND

Pour compléter et répondre à Monsieur HADDAD, on "exige" depuis deux ans la parité avec l'Etat, que nous n'avons pas réussi à obtenir avant, mais cela devient tellement compliqué qu'il s'agit aujourd'hui de responsabiliser le Rectorat, les Principaux et les gestionnaires, et qu'il est hors de question que le Département continue à payer parce que sinon, c'est un peu simple. Cela donne une très mauvaise image parce que si l'on paie, tout le monde peut y aller tranquillement avec la gestion du collègue et on n'en finit jamais.

On fait des réunions régulières avec le Secrétaire Général de la Préfecture sur les collèges en difficulté, avec le Rectorat, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et le Département, pour arriver à ce dialogue de gestion et surtout que le Rectorat accepte de payer. Or, ils nous ont dit : "c'est la dernière fois que nous payons". Et on leur a dit : "nous aussi". Mais que fait-on en cas de grandes difficultés d'un collègue s'il n'arrive pas à terminer l'année ? C'est le cas de Gérard PHILIPPE, si l'on ne paie pas, il ne termine pas l'année.

Madame CAVECCHI

C'est là où est la difficulté entre ce que l'on peut faire, ce que l'on a le droit de faire et ce que l'on devrait faire. Le procès du gestionnaire en question - qui était un véritable voyou, on en a déjà parlé ici - a eu lieu, je pense, et il est en prison. Judiciairement, il a été jugé mais au niveau hiérarchique/travail, il n'y a pas eu de blâme ou autre.

Monsieur BOUGEARD

Il a été radié.

Madame CAVECCHI

C'est au moins déjà cela. Lorsque Madame TINLAND parle de collègue en difficulté, ce n'est pas parce que l'on ne donne pas suffisamment d'argent mais parce qu'il y a une gestion derrière qui n'a pas été à la hauteur, pour dire les choses le plus sobrement possible.

Merci de cet échange intéressant.

Je vais faire voter. J'ai cru comprendre que tout le monde acceptait de participer, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-29 Modification du guide de remboursement des frais de déplacement et de repas des agents départementaux.

Madame SCOLAN

Le remboursement des frais de déplacement et de repas des agents départementaux lorsqu'ils effectuent une mission ou une formation est régi par une réglementation nationale et par des aménagements locaux adoptés par chaque Collectivité territoriale au sein d'un Règlement, ou comme pour notre Département, d'un guide.

Ce guide, adopté au Département du Val d'Oise, prévoit que les repas pris par les agents, en dehors de leur résidence administrative et familiale, sont remboursés à hauteur d'un forfait de 17,50 €.

Le décret du 4 juin 2020 autorise les Collectivités territoriales à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel dans la limite du plafond de 17,50 € et, évidemment, sur présentation d'un justificatif. Le Règlement actuel prévoit des exceptions pour certains métiers. Sont concernés les travailleurs sociaux volants et secrétaires volants - cet adjectif étant à prendre au figuré -, les agents du service du Parc de la Direction des Routes, les archéologues du service départemental d'Archéologie et les chauffeurs et agents polyvalents du service de coordination à la Direction de l'Achat Public et des Ressources (DAPR).

Il est proposé de conserver cette exception et de prévoir un remboursement maintenu au forfait de 17,50 € par repas. L'économie attendue est estimée à 17 000 € par an. Il est à noter, également, quelques modifications de règles de remboursement des frais au sein de ce guide, mais qui sont à la marge et de faible impact. Elles seront intégrées dans le projet de guide mis à jour en annexe du présent rapport.

Tel est l'objet de la délibération, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci. Pas d'intervention ?

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-30 Créations/suppressions de postes liées à diverses mesures d'ajustements organisationnels de services du Conseil départemental.

Madame SCOLAN

En ce début de mandat, sur proposition du DGS - et je l'en remercie -, l'organisation des services du Conseil départemental a été modifiée dans l'objectif d'être plus cohérente avec le projet porté par la majorité départementale. Cette évolution, applicable au 1^{er} janvier 2022, vise à optimiser le fonctionnement de la Collectivité, à simplifier ses circuits et à améliorer la performance des services en renforçant l'identité départementale, pour aboutir à une structure lisible au regard des actions conduites.

Des changements ont ainsi été opérés dans des rattachements de Directions au DGS et aux Directeurs Généraux Adjointes (DGA). Des Directions ont été fusionnées, et il est important que vous les connaissiez. Par exemple, la Mission Innovation (MI) et la mission Communication Interne et Management de l'Information (CIMI) en une mission Pilotage et Communication Interne (DDPCI), la Direction des Transports (DT) et des Routes (DR) en une Direction des Mobilités (DM). Une Direction a été créée : la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR). Une Direction a été supprimée lorsque la répartition des activités au sein des autres Directions clarifie l'exercice.

L'ambition du Département du Val d'Oise, pour le mandat 2021/2028, est de maintenir l'efficacité et la proximité des agents au service des valdoisiens. Dans cette perspective, diverses mesures d'ajustements organisationnels au sein de la Collectivité entraînent des créations et des suppressions d'emplois, notamment, au sein de la Direction des Archives Départementales (DAD), de la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille (DESF), et de la Direction des Achats Publics et des Ressources (DAPR). Je n'entrerai pas ici dans le détail de toutes ces petites modifications mais qui ont leur importance.

Par ailleurs, le Département s'engage dans une démarche générale de numérisation afin de moderniser les services. La dématérialisation des dossiers et des flux papier de la gestion des Ressources Humaines nécessite de se doter de nouveaux outils et de renforcer les équipes en charge de leur gestion. Des ajustements organisationnels de la DRH et de la Direction de l'Information (DSI) permettront de répondre à ce besoin et nécessitent également des créations/suppressions de postes.

Enfin, - et ceci est important - le Département crée huit postes de conseillers numériques dans le cadre de contrats de projets co-financés par l'Etat, à hauteur de 50 000 € par emploi, pour deux ans.

En conclusion de ce rapport, 57 emplois seraient supprimés et 67 créés. Toutes ces mesures organisationnelles sont effectuées pratiquement à coût constant.

Tel est l'objet de cette délibération, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Monsieur BOUGEARD

Madame la Présidente, chers collègues, le projet concerne, comme lors de la délibération que vous nous aviez présentée lors de la dernière séance, principalement des postes de catégorie A et nous ferons donc la même remarque : il faut procéder à un recrutement parmi toutes les catégories si nous voulons maintenir un service public de qualité et notamment pour le personnel médico-social dont nous avons parlé tout à l'heure.

De plus, il nous remonte que les agents sont inquiets de ces évolutions et nous devons nous assurer que ces réorganisations se fassent dans la sérénité.

Ainsi, nous nous abstiendrons. Merci.

Madame CAVECCHI

Cela fait partie des choses normales, effectivement, nous sommes d'accord. Il y a des échanges réguliers et des contacts, mais vous savez très bien aussi que lorsque l'on bouge quelque chose, c'est un peu compliqué au départ mais après, je pense qu'il y a des logiques et que chacun reconnaîtra ces logiques à partir du moment où cela se fait dans la sérénité.

Madame SCOLAN

Je vais faire la même réponse que la dernière fois : des modifications entraînent des réactions, c'est bien normal, mais nous avons conscience qu'il faudra continuer, dans ces réorganisations, à s'occuper du personnel de terrain, et cela va suivre. On a un dialogue permanent avec les différents syndicats pour les accompagner par rapport à tout cela.

Madame CAVECCHI

On va avoir une année 2022 bien remplie.

Je vais passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'opposition.

La majorité est pour, naturellement. Merci beaucoup.

Adoption à la majorité. L'opposition s'abstient.

2-31 Revalorisation du régime indemnitaire du Conseil départemental

Madame SCOLAN

On continue à avancer. Cette revalorisation concerne le régime indemnitaire des agents départementaux des collèges. Celui-ci a été instauré lors de la séance du 23 octobre 2009. Il est composé d'une part liée à la manière de servir, mensualisée et révisable, tous les ans, suite à un entretien professionnel et d'autre part, c'est une part complémentaire fixe mensuelle, liée à la fonction principale exercée.

En 2019, ce régime indemnitaire a été revalorisé afin de réduire l'amplitude de la part variable annuelle, au profit d'une augmentation de la part fixe. Dans la délibération, vous avez les montants actuels.

La revalorisation proposée est de revoir à la hausse le système indemnitaire de tous les agents départementaux des collèges pour valoriser, d'une part, les métiers en tension et d'autre part, pour reconnaître davantage la technicité et la pénibilité de l'ensemble des fonctions occupées par ces agents. La proposition applicable, dès le 1^{er} janvier 2022, vise à revaloriser la part fixe de tous les métiers, le gain mensuel s'étalant entre 25 € et 60 € en fonction de ces métiers.

Cette revalorisation représente un coût annuel chargé de 590 380 € pour la Collectivité.

En ce qui concerne le régime indemnitaire des travailleurs médico-sociaux, l'accueil, l'évaluation et l'accompagnement des citoyens qui rencontrent des difficultés sociales constituent l'une des compétences principales des Départements. Compte tenu des conditions d'exercice des professionnels de l'action sociale et médico-sociale, en lien direct au quotidien avec les usagers, ainsi que de fortes difficultés de recrutement, le Département a engagé un groupe de travail en vue de la revalorisation de la rémunération des travailleurs sociaux.

Nous proposons la création d'une nouvelle classification de régime indemnitaire pour les travailleurs sociaux et modification. Cette nouvelle classification sera dénommée "AMS" et se compose des montants suivants :

- pour la part fixe mensuelle : 385 €, soit 4 620 € annuels. La part modulable annuelle maximum au taux de 100 % de 2 492 €. Soit, en tenant compte des situations des agents concernés, une évolution de la part fixe mensuelle, suivant les métiers, de 60 € ou 40 € ;
- une évolution de la part variable mensuelle du régime indemnitaire, avec la modification entraînerait une augmentation mensuelle de 350 € ou 150 € suivant les métiers.

Cette proposition, applicable au 1^{er} janvier 2022, représente un coût annuel chargé de 758 750 € pour la Collectivité.

Ces revalorisations présentées représentent un coût global d'1,350 M€.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Je pense que c'est une bonne décision et un début de travail.

Monsieur HADDAD

A partir du moment où l'on augmente et que c'est fait de façon progressive, raisonnable et que cela va bénéficier à tous, l'opposition votera pour.

Madame CAVECCHI

Je vous en remercie. La majorité vote pour aussi, naturellement. Merci beaucoup pour cette unanimité, je pense que c'est important pour nos agents. Nous en sommes à ce moment-là de la vie du Département.

Adoption à l'unanimité

2-32 Temps de travail des agents départementaux

Madame CAVECCHI

Un rappel à l'ordre qui nous avait été fait par la Cour des Comptes, Madame la vice-Présidente, si je me souviens bien.

Madame SCOLAN

Tout à fait, Madame la Présidente. Je vous rappelle la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la loi DUSSOPT, qui prévoit dans l'article 47 que "les Collectivités territoriales disposent d'un an à compter du renouvellement de leur Assemblée délibérante pour fixer les règles relatives au temps de travail de leurs agents. La durée annuelle du travail des agents territoriaux est fixée à 1 607 heures".

Il y a nécessité d'une mise en conformité au sein du Conseil départemental. En effet, trois régimes de temps de travail prévoient des durées annuelles de travail inférieures au seuil légal de 1 607 heures. Il s'agit du régime général pour lequel la durée du travail est inférieure à la durée légale et atteint 1 597 heures et 36 minutes par an, du régime des travailleurs sociaux de terrain, pour qui le temps de travail annuel est de 1 557 heures et 45 minutes et du régime des agents départementaux de collège, pour qui il est fixé à 1 580 heures annualisées.

Je souligne que les agents des centres d'exploitation des routes ont un régime adapté aux spécificités de leurs missions, qui est conforme à la réglementation en vigueur et ne nécessite pas de modification. Enfin, quelques agents des sites culturels départementaux font l'objet d'une durée de travail légèrement réduite, mais il n'est pas envisagé de les modifier aujourd'hui en dehors d'une réorganisation plus globale de l'activité de chaque site.

Un groupe de travail a été institué en vue de la mise en conformité et a abouti aux propositions suivantes :

- pour le régime général, la durée du travail du régime sera fixée à compter du 1^{er} janvier 2022 à 1 607 heures par an, réparties en 203 jours travaillés et sera fixée à 39,35 heures par semaine, soit 7,55 heures par journée de travail. Cette durée de travail donne droit à 25 jours de RTT ;
- pour le régime des travailleurs sociaux de terrain, afin de maintenir les cinq jours de RTT supplémentaires des agents sociaux de sites distants, la durée hebdomadaire du travail sera augmentée d'1,15 heure par rapport à la durée du régime général. La durée hebdomadaire du travail est ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, de 40,35 heures hebdomadaires, soit 8,07 heures par journée de travail, donnant droit à 30 jours de RTT ;
- pour le régime des agents départementaux des collèges, la durée - et c'est important - annuelle du travail sera fixée, à compter du 1^{er} septembre 2022, à 1 607 heures annualisées en deux cycles de travail, ainsi que durant les périodes de présence des élèves et un autre, en dehors des périodes de présence des élèves. La répartition des heures travaillées est fixée, individuellement, par la Direction de l'établissement d'affectation des agents.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir approuver le Règlement du temps de travail, joint au présent rapport, et d'acter que ce Règlement s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} septembre 2022 pour les agents départementaux des collèges. Tel est l'objet de la délibération.

Pardon d'avoir été un peu longue mais c'est un peu délicat.

Madame CAVECCHI

Mais c'était important et non, tu n'as pas été longue. C'est très intéressant, cela concerne tous nos agents.

Des interventions ?

Pas d'intervention.

Nous votons.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Tout le monde est d'accord, je vous en remercie beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-33 Attribution d'un véhicule de fonction aux emplois fonctionnels du Conseil départemental

Madame SCOLAN

En application de la loi du 28 novembre 1999, l'attribution de véhicules de fonction est réservée aux emplois fonctionnels des Collectivités territoriales et doit faire l'objet d'une délibération annuelle.

En ce qui nous concerne, le DGS, les DGA et le Directeur de cabinet bénéficient d'un véhicule de fonction. Cet avantage est évalué sur la base d'un forfait annuel figurant sur le bulletin de paie des agents et donc d'une prise en compte fiscale. L'utilisation des autres véhicules du Conseil départemental, qui sont des véhicules de service, fait l'objet d'une note de service qui précise, notamment, les règles de remisage à domicile applicables. Tel est l'objet de la délibération.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, les choses sont claires.

Monsieur BOUGEARD

Merci, nous ne participerons pas au vote.

Madame CAVECCHI

Je fais voter la majorité, pour le plaisir.

La majorité est favorable.

Adoption à la majorité. L'opposition ne prend pas part au vote

III. MOTIONS

Madame CAVECCHI

Nous avons deux motions. Une première motion que nous aurions dû discuter et présenter en 5^{ème} Commission, lundi dernier, et du fait de l'absence des élus de la minorité - puisque c'était une motion présentée par la minorité -, elle va être discutée en janvier lors de la prochaine Commission.

Il y a une 2^{ème} motion qui est présentée par les élus d'Union pour le Val d'Oise (UVO), notre majorité, relative à la liaison Roissy-Picardie. C'est Monsieur ARCIERO qui va vous la présenter.

Monsieur ARCIERO 0

Merci Madame la Présidente.

C'est une motion qui nous permet de participer à cette concertation locale qui vient suite au rapport du Commissaire enquêteur de l'enquête publique qui a eu lieu en début d'année et qui émettait des réserves avec un avis favorable au projet Roissy-Picardie.

L'opposition du Département est bien connue depuis de longues années. Ce projet, je vous le rappelle, date de 10-12 ans. C'est un projet contre lequel nous nous sommes opposés car nous sommes dans un territoire traversé par cette fameuse ligne du RER D, qui souffre d'un manque de régularité et dont les usagers pâtissent de travaux depuis de nombreuses années. On était en réunion avec le comité de ligne de la ligne D avec le vice-Président, Philippe ROULEAU, et nous entendions des perspectives encore lointaines pour avoir un train convenable avec des horaires respectés.

Viennent s'ajouter à cela des projets qui iront plus vite puisque le Roissy-Picardie est envisagé à l'horizon 2025. Vous comprendrez bien que pour les élus locaux, comme pour les usagers - qui sont parfois les deux -, ce sont des considérations inexplicables ou en tout cas, pas acceptables.

Ce projet revient puisque le Gouvernement l'a relancé et nous affirmons une nouvelle fois notre opposition puisqu'il traversera, notamment, 70 hectares de terres agricoles et forestières de l'Est du département, alors que, je vous le rappelle, le Département, avec l'Agglomération Roissy Pays de France, a voté une charte agricole qui nous permet de protéger ce foncier qui fait, à la fois, le charme paysager du Nord-Est du département et permet aussi le développement économique équilibré de ce territoire.

Ce projet Roissy-Picardie, initialement, les valdoisiens "voyaient le train passer". Nous avons obtenu finalement un arrêt en gare de Survilliers-Fosses, qui permettra de rejoindre la plateforme aéroportuaire. Ceci étant, les compensations ne sont toujours pas à la hauteur de nos espérances et des désagréments que nous aurons à subir avec la traversée de cette ligne ferroviaire qui reliera Amiens à Roissy, notamment la fameuse passerelle qui permettait de relier les quais de la gare de Survilliers-Fosses qui sera aménagée en conséquence. Cette passerelle sera financée, mais de quai à quai alors que nous voulons une liaison de ville à ville.

Nous demandons et rappelons, à travers cette motion, notre volonté de voir dans cette gare frontalière entre les Hauts-de-France et l'Ile-de-France, l'arrêt des TER picards - puisque de nombreux picards empruntent cette gare -, qui permettra d'avoir un train direct entre la gare de Survilliers-Fosses et la gare de Paris-Nord. Nous demandons aussi à ce que nous profitons de ces travaux pour avoir un quai de retournement en gare de Survilliers-Fosses pour avoir davantage de trains au nord de cette ligne puisqu'à chaque fois que vous avez des difficultés, les habitants qui vont au-delà de Villiers-le-Bel, voire de Goussainville, pâtissent des conséquences de l'irrégularité de cette ligne.

Voilà, mes chers collègues, quelques éléments que je rappelle à nouveau à l'occasion de cette concertation locale. Je voudrais déplorer aussi le format qui nous est imposé. Nous étions, avec les élus du secteur, en webinaire avant-hier soir, avec - vous l'aurez compris - des difficultés de s'exprimer. Il fallait porter notre parole à travers un tchat qui était mal relayé par la commentatrice auprès des Instances de la SNCF. Tout cela est déplorable et je tiens à le souligner ici. Je profite donc de cette tribune du Conseil départemental pour exprimer, je l'espère, la position unanime qui l'a toujours été des élus de ce Département sur ce projet Roissy-Picardie.

Voilà, Madame la Présidente, merci de nous avoir donné cette opportunité.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur ARCIERO.

Je voulais juste dire un mot. C'est une enquête publique et, on peut considérer que c'est un caractère d'urgence, parce qu'elle a lieu entre le 10 décembre et le 9 janvier. Du coup, je ne vous propose pas de la remettre en Commission, puisque l'on aura des Commissions mais pour le Conseil du 15 janvier, et je vous propose que l'on discute et que l'on vote derrière, dans la foulée, pour pouvoir intégrer cette motion dans le rapport du Commissaire enquêteur.

Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci Madame la Présidente.

Deux petites remarques préliminaires avant de lire notre déclaration, que nous avons pesée. Vous venez de le rappeler vous-même, il est possible d'examiner des motions sans passer par les Commissions. Il s'agit du choix de la Présidente, donc vous avez clairement fait le choix de ne pas examiner notre motion. Dont acte. Cela nous rappelle quand même que même si nous sommes tous bien élevés, bienséants et polis, nous sommes des adversaires politiques.

Deuxième remarque, vous rédigez et vous nous proposez une motion - j'ai bien écouté la présentation d'Anthony ARCIERO -, vous êtes toujours contre la ligne Roissy-Picardie mais vous dites : "on va quand même entrer dans la dynamique parce que l'on va essayer d'obtenir quelque compensation". Je ne comprends pas, si l'on est contre, on est contre, point ! Et on ne présente pas aujourd'hui une espèce de pis-aller, un chemin milieu pour dire : "on est contre mais on ne peut pas le dire". C'est pour cela que je vais vous lire notre déclaration :

"Ce projet, porté par SNCF Réseau, vise à créer une liaison ferroviaire directe entre le Bassin de Creil et l'aéroport de Roissy, vieux projet - comme tu l'as rappelé - des années 2000. Il avait été stoppé en 2010, il a été relancé en 2020 avec une enquête publique qui avait été menée entre février et avril 2021.

Constatant que ce projet ne profite en rien aux valdoisiens, nous avons émis, lors de la séance du 26 mars dernier, un avis défavorable unanime - on partageait tous les mêmes arguments - car la priorité des valdoisiens doit être l'amélioration des transports du quotidien, notamment du RER D, dont la modernisation, promise depuis plusieurs années par Ile-de-France Mobilités (IDFM), ne se fait toujours pas avec des problèmes croissants de retards, mais aussi d'absence de trains pendant plusieurs week-ends de suite ces derniers mois. Cédric SABOURET - que j'excuse d'ailleurs de nouveau -, à ce propos, pourrait en parler mieux que moi.

L'opposition à Roissy-Picardie est aussi la position constante d'ISFM, qui a voté elle-même, le 11 octobre dernier, un vœu demandant avant toute chose de renforcer l'existence sur l'axe nord du RER D, axe qui sera forcément dégradé si l'on commence par Roissy-Picardie. SNCF Réseau propose une concertation sur des mesures visant à rendre, maintenant, le projet plus acceptable, concertation menée dans la précipitation entre le 10 décembre et le 9 janvier. Curieuse méthode. Je pense que cela a été rappelé avant-hier, Anthony, les élus de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France ont réclamé le décalage de la concertation à début 2022, sinon, c'est un simulacre !

Mais ce qui est encore plus curieux est que votre motion constitue un changement radical de position par rapport à mars dernier. Vous demandez un certain nombre d'engagements, certes intéressants, qui figuraient déjà dans nos exigences de mars dernier sur l'arrêt des TER picards de la ligne Creil-Paris en gare de Survilliers-Fosses, sur les aménagements de cette gare, sur l'intégration des ouvrages avec notre réseau routier, ou encore sur la préservation du site de Guepelle à Saint-Witz et la préservation des activités agricoles, ou encore la réduction des nuisances. On avait déjà parlé de tout cela.

En lisant la motion, on constate donc, désormais que, le Conseil départemental accepterait Roissy-Picardie avec des contreparties qui ressemblent tout de même - c'est de saison - à une lettre au Père-Noël. Mais quelle est la réalité de ces contreparties et de quelles garanties dispose-t-on ? En réalité, aucune. Cela nous rappelle furieusement le milliard produit pour le Val d'Oise. En votant cette motion, vous vous apprêtez à commettre une faute politique lourde. Que retiendra-t-on ? Que désormais, le Val d'Oise est favorable à Roissy-Picardie, certes avec les réserves et souhaits votés, mais qui ne sont en rien une condition du projet. Ce sera en réalité le véritable feu vert à Roissy-Picardie, qui se fera, avant, et au détriment des transports du quotidien, qui doivent pourtant être notre priorité.

Pourquoi un tel revirement du Département du Val d'Oise et certainement demain, de la Région Ile-de-France ? Pour satisfaire les revendications de Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France et soutien de ce projet et dont Madame PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités, a besoin dans la campagne présidentielle qui commence ? Point d'interrogation.

Bref, avec cette motion, on s'apprête à abandonner un combat juste sur l'autel de l'union de la Droite pour les élections présidentielle après vos Primaires, et ce "sur le dos" des valdoisiens qui continueront à "regarder passer les trains".

Naturellement, nous ne pouvons que dénoncer ce revirement et exprimer notre opposition à votre approche désormais pro-Roissy-Picardie.

Nous voterons contre cette motion et nous resterons fidèles à notre position de mars dernier. En l'état, nous disons "non" à Roissy-Picardie.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur BOUGEARD.

Si l'élection présidentielle dépend de Roissy-Picardie, on est très mal ! Par ailleurs, qui ne demande rien n'a rien. Je donnerai la parole à Anthony mais évidemment, ce projet se fera - vous le savez comme moi - et à un moment, il faut être pragmatique. Nous en sommes là aujourd'hui.

Monsieur ARCIERO

Je ne peux que déplorer cette position politicienne sur un sujet local et vous irez l'expliquer au maire Communiste de Marly-la-Ville, au maire Socialiste de Vémars et au maire de Villeron, qui sont unanimes contre ce projet. Nous ne faisons que reprendre les termes de nos précédentes prises de position. On réaffirme notre opposition à ce train.

Mais que va-t-on dire aux valdoisiens si nous ne faisons pas de propositions et si nous n'exigeons pas de mesures compensatoires ? Vous parliez de Valérie PECRESSE et Xavier BERTRAND mais celui qui est au pouvoir aujourd'hui est le Président de la République, qui est amiénois, et la Ministre de l'écologie qui est aussi picarde. C'est leur volonté à eux de relancer ce projet. C'est de leur responsabilité.

Je regrette votre position, je pensais que nous aurions pu avoir une position unanime, telle que nous l'avons eue précédemment. Faire de la politique politicienne sur ce sujet-là, qui va impacter directement les valdoisiens, est tout à fait regrettable. Nous, nous ne voulons pas "regarder passer les trains" en Val d'Oise, nous voulons que cela nous profite également. C'est pour cela que nous votons cette motion.

Monsieur HADDAD

On est quand même dans une situation un peu ubuesque. Vous proposez une motion d'opposition, on considère qu'elle n'en est pas vraiment une, parce que vous demandez des conditions, on dit que l'on s'y oppose, on s'oppose à une motion qui elle-même s'oppose, on va croire que l'on est pour à la fin alors que l'on est plus contre que vous !

Soit on est contre, soit on est pour, à un moment donné. Lorsque vous écrivez "opposition au projet de Roissy-Picardie", il faut dire : "on est contre", point final. Si c'est pour dire : "on est contre mais on accepte", il faut le dire clairement. A ce moment-là, le réel objet est "conditions pour accepter". Si c'est le débat, au moins que l'on comprenne les positions de chacun parce que là, c'est totalement illisible.

Madame CAVECCHI

Je pense que vous en rajoutez quand même. Ce n'est pas du tout illisible, cela me paraît très clair : "opposition au projet Roissy-Picardie de SNCF Réseau et demande de compensations". Vous savez fort bien, comme moi, que de toute façon, le projet se fera. Monsieur ARCIERO vous l'a dit, tout le monde vient du grand-Nord, quelles que soient leurs positions politiques, y compris vos amis aussi, sûrement quelque part, qui sont aussi là-haut.

Je pense que l'on est tout à fait logique en demandant des compensations parce que l'on s'occupe de la population, on s'occupe de nos habitants. Et s'ils "voient les trains passer" comme vous le dites, Monsieur BOUGEARD, il faut aussi qu'ils aient quelques compensations et c'est pour cela que l'on est élu et que l'on s'occupe d'eux. J'entends ce que vous dites.

Philippe veut dire un mot, je le sens.

Monsieur ROULEAU

Oui, un petit mot s'agissant des transports. J'ai participé à beaucoup de réunions concernant Roissy-Picardie et notre position ferme d'opposition depuis le départ est très claire et nous a déjà permis d'avoir des avancées puisqu'il s'arrête à Survilliers, des aménagements sont prévus, ce n'était pas le cas au départ puisqu'il n'y avait rien du tout. Cette position ferme que l'on a adoptée depuis le départ a déjà porté ses fruits et je crois que lorsque l'on doit négocier quelque chose, on doit dire "non, on ne le fait pas", mais essayer tout de même de... On le sait bien - Madame la Présidente l'a rappelé -, lorsqu'il y a une détermination importante - on l'a vu sur d'autres tracés tels que Charles-de-Gaulle Express, par exemple, qui se fait malgré notre opposition -, lorsque l'Etat décide de dire "oui" à certains tracés, il est difficile, malgré notre opposition, de les bloquer.

Je crois que ce serait une erreur de ne pas essayer de négocier des contreparties de plus en plus importantes, on a déjà réussi à avoir des choses, on en veut plus et notre position est claire : on est contre mais on est pragmatique et on veut obtenir plus que ce qui est le cas aujourd'hui.

J'ajoute que l'Agglomération a exactement la même position que nous.

Monsieur HADDAD

D'une phrase, si l'on veut avoir une position consensuelle là-dessus - parce que j'ai le sentiment que nos positions ne sont pas très éloignées -, il suffit de nous associer à la rédaction de ce type de texte et cela peut se passer correctement après. Si c'est le fait accompli et en plus, on ne comprend pas très bien l'opposition, il faut qu'il y ait une explication de texte pour savoir jusqu'où va l'opposition, comment on tient le bras de fer... On ne fonctionne pas au fait accompli donc si l'on veut l'unanimité sur ce type de motion, il faut que l'on en discute avant.

Madame CAVECCHI

Bien, j'entends cela. Nous considérons que l'opposition au Département vote contre. La majorité vote pour cette motion et je vous en remercie.

Adoption à la majorité. L'opposition vote contre

Ceci étant, c'est la dernière séance de l'année. On ne peut pas avoir de déjeuner ensemble parce que les conditions sanitaires ne nous le permettent pas. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et je vous embrasse tous. A l'année prochaine.

Monsieur ROBIN

Je profite de la présence dans la salle de Coryse VANDECASTEELE, que je croise depuis notre dernière élection, et je voudrais lui rendre hommage puisqu'elle va nous quitter lundi, après 27 ans passés au sein du Département. J'ai beaucoup apprécié travailler avec elle. Merci Coryse.

(Applaudissements)

Madame CAVECCHI

Je te remercie, je ne l'avais pas vue et je ne savais pas qu'elle s'arrêterait lundi. Merci beaucoup pour tout le travail pendant toutes ces années, le travail avec nos communes et notre territoire. On vous souhaite le meilleur pour la suite de votre vie.

Fin de la séance à 12 h 05.